

Bulletin
édité par le Syndicat
national des Travailleurs
de la
Recherche Scientifique
(S.N.T.R.S.-C.G.T.)

ISSN 0180-5398

CP 50050

Directeur de la publication :
Jean OMNES
25, rue de Chevreuse
91400 ORSAY

N° 343
NOVEMBRE
1997

SNTRS

L'adresse électronique du Bureau National a changé. Elle est désormais :

SNTRS-CGT-BN@sntrs.u-psud.fr

Veillez modifier en conséquence votre carnet d'adresse.

Attention : l'ancienne adresse va cesser de fonctionner définitivement d'ici quelque temps.

Elections CAES du CNRS : enseignements et perspectives

Les résultats des élections au CAES ont dépassé les espérances les plus optimistes, aussi nous ne boudons pas notre satisfaction.

En premier lieu, ces élections ont abouti à la présentation d'une seule liste CGT, la liste SNTRS qui regroupait l'ensemble des sensibilités de la CGT.

Le programme de la liste SNTRS, défendant les options nationales de la CGT (sécurité sociale, emploi, retraite), prônait l'indépendance du CAES vis à vis de la Direction du CNRS et revendiquait une augmentation rapide des moyens mis à la disposition du CAES.

Prémonitoire, elle exigeait également que la restauration sociale reste sociale et ne soit pas bradée aux marchands de soupe.

Le projet de programme a été discuté longuement, mais seuls des points de détail ont été ajoutés, montrant ainsi que tous les membres de la CGT défendent bien la même orientation (ce qui est tout de même rassurant).

Un programme clair, une seule liste : conditions nécessaires et sûrement suffisantes pour aboutir à un seul syndicat CGT regroupant toutes les composantes de notre organisme : administratifs, chercheurs, ingénieurs, techniciens, précaires (CES, BDI,

thésards) et retraités. C'était notre premier objectif.

Second objectif : obtenir le quorum de 50% de votants par rapport aux inscrits, tous syndicats confondus, c'était une nécessité pour montrer au CNRS l'attachement des personnels au CAES.

Là aussi, objectif atteint, avec une progression significative des votes valablement exprimés : 12.885 en 1994, et 13.386 en 1997, soit un gain de 2%.

Catherine Bréchnignac, nouveau DG, devra revoir sans doute sa position vis à vis des organisations syndicales qu'elle estime (avec condescendance) devoir ne représenter que 15% des personnels (entrevue du 16 septembre 1997).

L'engagement dans la campagne électorale de l'ensemble du syndicat, du Bureau national à la section locale et à l'adhérent, n'est sûrement pas étranger à ce résultat et nous a permis d'atteindre notre troisième objectif.

Troisième objectif : un excellent résultat du SNTRS-CGT. Non seulement nous retrouvons l'ensemble des voix SNTRS + USCA, mais nous progressons de 1,80% et atteignons 25,3%. Avec FO (progression de 1%), nous sommes d'ailleurs les seuls à progresser.

SOMMAIRE

PAGES 1 à 3	<u>Edito : Elections au CA du CAES du CNRS : Enseignements et perspectives</u>
PAGES 4 à 7	<u>Tableaux des résultats nationaux et régionaux.</u>
PAGES 8 à 9	<u>Un SNTRS-CGT « rassembleur »</u> Liste des élus du SNTRS-CGT
PAGES 10 à 12	<u>CONSEIL SYNDICAL NATIONAL du 21 novembre 1997 :</u> Rapport présenté par Jean OMNES, Secrétaire Général du SNTRS-CGT au nom du bureau national, adopté par le CSN. Liste des nouveaux membres de la Commission Exécutive et du Bureau National.
PAGE 13	<u>Document concernant l'organisation du Secteur Chercheurs du SNTRS-CGT et l'entrée des chercheurs syndiqués à l'USCA-CGT dans le SNTRS-CGT, adopté par le CSN.</u>
PAGE 14	<u>Formation syndicale « spécial sntrs-cgt » à Toulouse</u> dans la semaine du 19 au 23 janvier 1998. La CGT vient de créer son site Internet.
PAGES 15 à 19	<u>A propos du projet de budget 1998 et de la politique connue du Ministère : quelques informations et commentaires.</u>
PAGES 20 à 24	Séance de clôture des <u>Groupes de travail du Ministère</u> par Olivier PASCAULT
PAGES 25-26	<u>Appel d'offre GIP HMR-INSERM : aide au pilotage de la recherche publique ?</u> Déclaration SNTRS-CGT - CGT Roussel Uclaf.
PAGES 27-28	<u>Recherches civiles et militaires :</u> par Jacques TRELIN représentant de la CGT au CSRT.
PAGES 29 à 33	<u>Dans les instances du CNRS : comptes rendus</u> du CTP du 13/10/97, du CS du 18/9/1997, du CA du 23/10/97.
PAGES 34 à 37	<u>« Basculement » des cotisations maladies sur la CSG, plan « emplois-jeunes » :</u> ou va-t-on ? Comment préparer la riposte ? Par Philippe BOUYRIES.
PAGE 38	<u>Algérie, Egypte : solidarité face à l'horreur.</u>
PAGE 39	<u>Science, éthique et société :</u> présentation des actes du Colloque international - Paris 16-18/9/96 Par André JEAGLE, Secrétaire Général de la FMST.
PAGE 40	<u>Le SNTRS-CGT aura 50 ans le 13 février 1998 !</u> Nous fêterons cet anniversaire le JEUDI 12 MARS

Les articles des BRS peuvent toujours être reproduits et diffusés dans vos laboratoires et services...

Adresse électronique du syndicat à noter : SNTRS-CGT-BN@sntrs.u-psud.fr

Prochaine COMMISSION EXECUTIVE : JEUDI 8 JANVIER 1998.

Rappel :
POUR UN DESARMEMENT NUCLEAIRE TOTAL

*Signez et faites signer la pétition parue dans le BRS n° 341
Adressez-là au siège du syndicat.*

Si nous examinons les résultats région par région, nous noterons que si à Villejuif, Bordeaux et Montpellier nous ne retrouvons pas tous les votes CGT, par contre à Orsay nous progressons de 3%, bien que la section d'Orsay n'ait pas été enthousiaste quant à la qualité des élus présentés. Ces quatre régions étaient des régions où les sensibilités CGT paraissaient assez éloignées. Sans doute y a-t-il eu déchet des deux côtés, mais faiblement pour Villejuif et Bordeaux. A Montpellier, la perte de 7% devrait disparaître lorsque la région se sera rapprochée du syndicat et réciproquement.

Dernière observation : le résultat de la « région » retraités + CDI CAES montre une telle progression qu'il faut bien estimer que les personnels CAES ont largement voté pour nos candidats. Or, ce sont les seuls à connaître

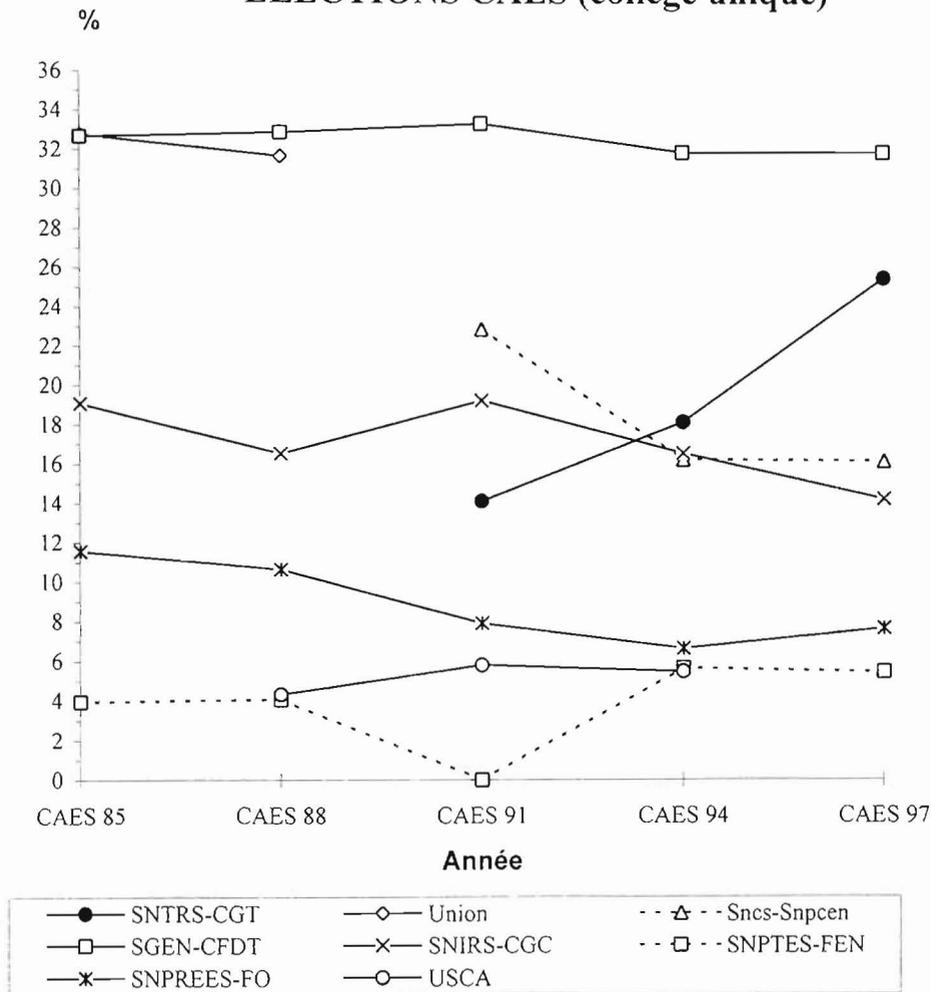
parfaitement nos élus (régionaux et nationaux) et les autres élus, puisqu'ils travaillent quotidiennement avec eux... Concluez vous-même.

Au CNRS, les trois quarts des agents atteignent un niveau égal ou supérieur à celui d'AI. La démonstration est faite que parmi ces personnels la CGT est capable de représenter le quart d'entre eux.

Si nous extrapolons, entre Chercheurs et ITA, nos résultats nous donnent une fourchette de 35 à 40 % chez les ITA et 10 à 15 % chez les Chercheurs. Ce résultat montre l'ampleur de nos responsabilités dans les deux grandes catégories du CNRS !

C'est également un espoir pour la CGT dans notre organisme... et au-delà.

ELECTIONS CAES (collège unique)



Action Sociale - Elections CAES

Régions	Inscrits	Votants		Bl.N.	Expr.	Sntrs-Cgt		Sncs / Snpccn		Sgen-Cfdd		Snirs-Cgc		Snptes-Fen		Snprees-Fo		Usca			
1- Paris A	2238	1065	47,59	21	1044	222	21,26	190	18,20	362	34,67	153	14,66	42	4,02	75	7,18				
2- Paris B	2876	1322	45,97	19	1303	275	21,11	200	15,35	453	34,77	217	16,65	58	4,45	100	7,67				
3- Val de Marne	804	429	53,36	11	418	114	27,27	54	12,92	110	26,32	79	18,90	18	4,31	43	10,29				
4- Gif-Orsay	3050	1444	47,34	27	1417	387	27,31	239	16,87	479	33,80	126	8,89	72	5,08	114	8,05				
5- Meudon-Bellevue	1420	740	52,11	17	723	161	22,27	83	11,48	237	32,78	104	14,38	82	11,34	56	7,75				
6- Nancy	1188	688	57,91	12	676	160	23,67	54	7,99	230	34,02	102	15,09	20	2,96	110	16,27				
7- Lyon	1202	616	51,25	13	603	146	24,21	135	22,39	160	26,53	112	18,57	23	3,81	27	4,48				
8- Orléans	734	358	48,77	5	353	108	30,59	40	11,33	103	29,18	63	17,85	16	4,53	23	6,52				
10- Alsace	1308	708	54,13	11	697	127	18,22	118	16,93	166	23,82	138	19,80	121	17,36	27	3,87				
11- Grenoble	1314	610	46,42	11	599	115	19,20	82	13,69	270	45,08	53	8,85	36	6,01	43	7,18				
12- Marseille	1727	926	53,62	25	901	324	35,96	141	15,65	232	25,75	132	14,65	30	3,33	42	4,66				
13- Montpellier	1165	637	54,68	15	622	153	24,60	119	19,13	198	31,83	99	15,92	28	4,50	25	4,02				
14- Midi-Pyrénées	1401	729	52,03	21	708	194	27,40	112	15,82	267	37,71	61	8,62	31	4,38	43	6,07				
15- Aquitaine	1065	596	55,96	15	581	155	26,68	99	17,04	216	37,18	60	10,33	20	3,44	31	5,34				
16- Services Cx	810	411	50,74	16	395	92	23,29	16	4,05	98	24,81	76	19,24	54	13,67	59	14,94				
17- Bretagne	682	374	54,84	3	371	62	16,71	55	14,82	117	31,54	63	16,98	17	4,58	57	15,36				
18- Nord	419	241	57,52	1	240	116	48,33	28	11,67	48	20,00	39	16,25	3	1,25	6	2,50				
19- Normandie	310	154	49,68	3	151	48	31,79	22	14,57	43	28,48	15	9,93	5	3,31	18	11,92				
20- Nice	533	252	47,28	4	248	65	26,21	25	10,08	112	45,16	26	10,48	11	4,44	9	3,63				
IN2P3	1712	917	53,56	21	896	199	22,21	283	31,58	231	25,78	102	11,38	21	2,34	60	6,70				
INSU	66	29	43,94		29	5	17,24		0,00	4	13,79	5	17,24	5	17,24	10	34,48				
Autres*	545	421	77,25	10	411	154	37,47	51	12,41	98	23,84	64	15,57	8	1,95	36	8,76				
Totaux 1997	26569	13667	51,44	281	13386	3382	25,27	2146	16,03	4234	31,63	1889	14,11	721	5,39	1014	7,58			3382	25,27
Totaux 1994	26325	13525	51,38	640	12885	2326	18,05	2081	16,15	4083	31,69	2122	16,47	723	5,61	850	6,60	700	5,43	3026	23,48
Diff.97 - 94	244	142	0,06	-359	501	1056	7,21	65	-0,12	151	-0,06	-233	-2,357	-2	-0,225	164	0,98			356	1,78
Elus —————>						8 (+1)		5 (=)		10 (=)		4 (-1)		1 (=)		2 (=)					
Membres du bureau —————>						3 (+1)		2 (=)		4 (=)		1 (-1)				1 (=)					

Elections au C.A. du CAES
1997

Les élus du SNTRS-CGT

Titulaires : Annie GUTNIC, Michel POUYLLAU, Jean-Pierre DANOY, Denis CLAISSE, Marc DECASTER, Louis-Charles de la GOUBLAYE de MENOVAL, Christiane CABEZA, André CLERC

Suppléants : Gwen TERRENOIRE, Jean-Pierre CAMBON, Jean-Michel BIQUARD, Jean GOURCY

Comparaisons par régions des élections CAES 1997 et 1994

		Votants	Bl.N.	Expr.	Sntrs-Cgt		Sncs / Snpccn		Sgen-Cfdt		Snirs-Cgc		Snptes-Fen		Snprees-Fo		Usca		Cumul CGT	
PARIS A	97	1065	21	1044	222	21,26	190	18,20	362	34,67	153	14,66	42	4,02	75	7,18			222	21,26
	94	1221	30	1191	145	12,17	209	17,55	446	37,45	206	17,30	51	4,28	78	6,55	56	4,70	201	16,88
<i>Ecart 97 - 94</i>		-156	-9	-147	77	9,09	-19	0,65	-84	-2,77	-53	-2,64	-9	-0,26	-3	0,63			21	4,39

		Votants	Bl.N.	Expr.	Sntrs-Cgt		Sncs / Snpccn		Sgen-Cfdt		Snirs-Cgc		Snptes-Fen		Snprees-Fo		Usca		Cumul CGT	
PARIS B	97	1322	19	1303	275	21,11	200	15,35	453	34,77	217	16,65	58	4,45	100	7,67			275	21,11
	94	1375	44	1331	187	14,05	236	17,73	415	31,18	230	17,28	64	4,81	114	8,56	85	6,39	272	20,44
<i>Ecart 97 - 94</i>		-53	-25	-28	88	7,06	-36	-2,38	38	3,59	-13	-0,63	-6	-0,36	-14	-0,89			3	0,67

		Votants	Bl.N.	Expr.	Sntrs-Cgt		Sncs / Snpccn		Sgen-Cfdt		Snirs-Cgc		Snptes-Fen		Snprees-Fo		Usca		Cumul CGT	
Val de Marne	97	429	11	418	114	27,27	54	12,92	110	26,32	79	18,90	18	4,31	43	10,29			114	27,27
	94	425	14	411	80	19,46	57	13,87	90	21,90	76	18,49	10	2,43	47	11,44	51	12,41	131	31,87
<i>Ecart 97 - 94</i>		4	-3	7	34	7,81	-3	-0,95	20	4,42	3	0,41	8	1,87	-4	-1,15			-17	-4,60

		Votants	Bl.N.	Expr.	Sntrs-Cgt		Sncs / Snpccn		Sgen-Cfdt		Snirs-Cgc		Snptes-Fen		Snprees-Fo		Usca		Cumul CGT	
GIF-ORSAY	97	1444	27	1417	387	27,31	239	16,87	479	33,80	126	8,89	72	5,08	114	8,05			387	27,31
	94	1456	61	1395	209	14,98	267	19,14	502	35,99	152	10,90	62	4,44	76	5,45	127	9,10	336	24,09
<i>Ecart 97 - 94</i>		-12	-34	22	178	12,33	-28	-2,27	-23	-2,18	-26	-2,00	10	0,64	38	2,60			51	3,23

		Votants	Bl.N.	Expr.	Sntrs-Cgt		Sncs / Snpccn		Sgen-Cfdt		Snirs-Cgc		Snptes-Fen		Snprees-Fo		Usca		Cumul CGT	
MEUDON- BELLEVUE	97	740	17	723	161	22,27	83	11,48	237	32,78	104	14,38	82	11,34	56	7,75			161	22,27
	94	746	30	716	113	15,78	81	11,31	248	34,64	129	18,02	93	12,99	35	4,89	17	2,37	130	18,16
<i>Ecart 97 - 94</i>		-6	-13	7	48	6,49	2	0,17	-11	-1,86	-25	-3,63	-11	-1,65	21	2,86			31	4,11

		Votants	Bl.N.	Expr.	Sntrs-Cgt		Sncs / Snpccn		Sgen-Cfdt		Snirs-Cgc		Snptes-Fen		Snprees-Fo		Usca		Cumul CGT	
LORRAINE- BOURGOGNE...	97	688	12	676	160	23,67	54	7,99	230	34,02	102	15,09	20	2,96	110	16,27			160	23,67
	94	622	32	590	97	16,44	42	7,12	208	35,25	119	20,17	19	3,22	94	15,93	11	1,86	108	18,31
<i>Ecart 97 - 94</i>		66	-20	86	63	7,23	12	0,87	22	-1,23	-17	-5,08	1	-0,26	16	0,34			52	5,36

		Votants	Bl.N.	Expr.	Sntrs-Cgt		Sncs / Snpccn		Sgen-Cfdt		Snirs-Cgc		Snptes-Fen		Snprees-Fo		Usca		Cumul CGT	
LYON	97	616	13	603	146	24,21	135	22,39	160	26,53	112	18,57	23	3,81	27	4,48			146	24,21
	94	596	27	569	123	21,62	100	17,57	163	28,65	128	22,50	22	3,87	23	4,04	10	1,76	133	23,37
<i>Ecart 97 - 94</i>		20	-14	34	23	2,60	35	4,81	-3	-2,11	-16	-3,92	1	-0,05	4	0,44			13	0,84

		Votants	Bl.N.	Expr.	Sntrs-Cgt		Sncs / Snpccn		Sgen-Cfdt		Snirs-Cgc		Snptes-Fen		Snprees-Fo		Usca		Cumul CGT	
ORLEANS	97	358	5	353	108	30,59	40	11,33	103	29,18	63	17,85	16	4,53	23	6,52			108	30,59
	94	344	19	325	91	28,00	37	11,38	97	29,85	54	16,62	23	7,08	18	5,54	5	1,54	96	29,54
<i>Ecart 97 - 94</i>		14	-14	28	17	2,59	3	-0,05	6	-0,67	9	1,23	-7	-2,54	5	0,98			12	1,06

Infos Sntrs-CGT

		Votants	Bl.N.	Expr.	Sntrs-Cgt		Sncs / Snpccn		Sgen-Cfdt		Snirs-Cgc		Snptes-Fen		Snprees-Fo		Usca		Cumul CGT	
ALSACE	97	708	11	697	127	18,22	118	16,93	166	23,82	138	19,80	121	17,36	27	3,87			127	18,22
	94	679	24	655	115	17,56	126	19,24	141	21,53	146	22,29	101	15,42	17	2,60	9	1,37	124	18,93
<i>Ecarts 97 - 94</i>		29	-13	42	12	0,66	-8	-2,31	25	2,29	-8	-2,49	20	1,94	10	1,28			3	-0,71

		Votants	Bl.N.	Expr.	Sntrs-Cgt		Sncs / Snpccn		Sgen-Cfdt		Snirs-Cgc		Snptes-Fen		Snprees-Fo		Usca		Cumul CGT	
GRENOBLE	97	610	11	599	115	19,20	82	13,69	270	45,08	53	8,85	36	6,01	43	7,18			115	19,20
	94	607	28	579	95	16,41	67	11,57	248	42,83	75	12,95	43	7,43	39	6,74	12	2,07	107	18,48
<i>Ecarts 97 - 94</i>		3	-17	20	20	2,79	15	2,12	22	2,24	-22	-4,11	-7	-1,42	4	0,44			8	0,72

		Votants	Bl.N.	Expr.	Sntrs-Cgt		Sncs / Snpccn		Sgen-Cfdt		Snirs-Cgc		Snptes-Fen		Snprees-Fo		Usca		Cumul CGT	
MARSEILLE + NICE**	97	1178	29	1149	389	33,86	166	14,45	344	29,94	158	13,75	41	3,57	51	4,44			389	33,86
	94	1114	26	1088	293	26,93	119	10,94	334	30,70	160	14,71	67	6,16	76	6,99	39	3,58	332	30,51
<i>Ecarts 97 - 94</i>		64	3	61	96	6,93	47	3,51	10	-0,76	-2	-0,95	-26	-2,59	-25	-2,55			57	3,34

		Votants	Bl.N.	Expr.	Sntrs-Cgt		Sncs / Snpccn		Sgen-Cfdt		Snirs-Cgc		Snptes-Fen		Snprees-Fo		Usca		Cumul CGT	
MONTPELLIER	97	637	15	622	153	24,60	119	19,13	198	31,83	99	15,92	28	4,50	25	4,02			153	24,60
	94	567	10	557	55	9,87	118	21,18	168	30,16	106	19,03	30	5,39	18	3,23	122	21,90	177	31,78
<i>Ecarts 97 - 94</i>		70	5	65	98	14,72	1	-2,05	30	1,67	-7	-3,11	-2	-0,88	7	0,79			-24	-7,18

		Votants	Bl.N.	Expr.	Sntrs-Cgt		Sncs / Snpccn		Sgen-Cfdt		Snirs-Cgc		Snptes-Fen		Snprees-Fo		Usca		Cumul CGT	
MIDI- PYRENEES	97	729	21	708	194	27,40	112	15,82	267	37,71	61	8,62	31	4,38	43	6,07			194	27,40
	94	666	44	622	136	21,86	71	11,41	256	41,16	73	11,74	23	3,70	35	5,63	28	4,50	164	26,37
<i>Ecarts 97 - 94</i>		63	-23	86	58	5,54	41	4,40	11	-3,45	-12	-3,12	8	0,68	8	0,45			30	1,03

		Votants	Bl.N.	Expr.	Sntrs-Cgt		Sncs / Snpccn		Sgen-Cfdt		Snirs-Cgc		Snptes-Fen		Snprees-Fo		Usca		Cumul CGT	
BORDEAUX	97	596	15	581	155	26,68	99	17,04	216	37,18	60	10,33	20	3,44	31	5,34			155	26,68
	94	582	18	564	130	23,05	87	15,43	195	34,57	71	12,59	16	2,84	25	4,43	40	7,09	170	30,14
<i>Ecarts 97 - 94</i>		14	-3	17	25	3,63	12	1,61	21	2,60	-11	-2,26	4	0,61	6	0,90			-15	-3,46

		Votants	Bl.N.	Expr.	Sntrs-Cgt		Sncs / Snpccn		Sgen-Cfdt		Snirs-Cgc		Snptes-Fen		Snprees-Fo		Usca		Cumul CGT	
Services Cx	97	411	16	395	92	23,29	16	4,05	98	24,81	76	19,24	54	13,67	59	14,94			92	23,29
	94	353	17	336	79	23,51	25	7,44	78	23,21	79	23,51	20	5,95	47	13,99	8	2,38	87	25,89
<i>Ecarts 97 - 94</i>		58	-1	59	13	-0,22	-9	-3,39	20	1,60	-3	-4,27	34	7,72	12	0,95			5	-2,60

		Votants	Bl.N.	Expr.	Sntrs-Cgt		Sncs / Snpccn		Sgen-Cfdt		Snirs-Cgc		Snptes-Fen		Snprees-Fo		Usca		Cumul CGT	
BRETAGNE	97	374	3	371	62	16,71	55	14,82	117	31,54	63	16,98	17	4,58	57	15,36			62	16,71
	94	284	15	269	34	12,64	36	13,38	102	37,92	60	22,30	15	5,58	18	6,69	4	1,49	38	14,13
<i>Ecarts 97 - 94</i>		90	-12	102	28	4,07	19	1,44	15	-6,38	3	-5,32	2	-0,99	39	8,67			24	2,59

		Votants	Bl.N.	Expr.	Sntrs-Cgt		Snecs / Snpccen		Sgen-Cfdt		Snirs-Cgc		Snptes-Fen		Snprees-Fo		Usca		Cumul CGT	
NORD	97	241	1	240	116	48,33	28	11,67	48	20,00	39	16,25	3	1,25	6	2,50			116	48,33
	94	222	5	217	102	47,00	15	6,91	39	17,97	36	16,59	15	6,91	5	2,30	5	2,30	107	49,31
<i>Ecart 97 - 94</i>		19	-4	23	14	1,33	13	4,75	9	2,03	3	-0,34	-12	-5,66	1	0,20			9	-0,98

		Votants	Bl.N.	Expr.	Sntrs-Cgt		Snecs / Snpccen		Sgen-Cfdt		Snirs-Cgc		Snptes-Fen		Snprees-Fo		Usca		Cumul CGT	
NORMANDIE	97	154	3	151	48	31,79	22	14,57	43	28,48	15	9,93	5	3,31	18	11,92			48	31,79
	94	146	10	136	36	26,47	27	19,85	40	29,41	18	13,24	6	4,41	6	4,41	3	2,21	39	28,68
<i>Ecart 97 - 94</i>		8	-7	15	12	5,32	-5	-5,28	3	-0,93	-3	-3,30	-1	-1,10	12	7,51			9	3,11

		Votants	Bl.N.	Expr.	Sntrs-Cgt		Snecs / Snpccen		Sgen-Cfdt		Snirs-Cgc		Snptes-Fen		Snprees-Fo		Usca		Cumul CGT	
IN2P3	97	917	21	896	199	22,21	283	31,58	231	25,78	102	11,38	21	2,34	60	6,70			199	22,21
	94	951	39	912	133	14,58	352	38,60	212	23,25	108	11,84	29	3,18	34	3,73	44	4,82	177	19,41
<i>Ecart 97 - 94</i>		-34	-18	-16	66	7,63	-69	-7,01	19	2,54	-6	-0,46	-8	-0,84	26	2,97			22	2,80

		Votants	Bl.N.	Expr.	Sntrs-Cgt		Snecs / Snpccen		Sgen-Cfdt		Snirs-Cgc		Snptes-Fen		Snprees-Fo		Usca		Cumul CGT	
INSU	97	29	0	29	5	17,24	0	0,00	4	13,79	5	17,24	5	17,24	10	34,48			5	17,24
	94	37	0	37	4	10,81	1	2,70	4	10,81	6	16,22	1	2,70	19	51,35	2	5,41	6	16,22
<i>Ecart 97 - 94</i>		-8	0	-8	1	6,43	-1	-2,70	0	2,98	-1	1,03	4	14,54	-9	-16,87			-1	1,03

		Votants	Bl.N.	Expr.	Sntrs-Cgt		Snecs / Snpccen		Sgen-Cfdt		Snirs-Cgc		Snptes-Fen		Snprees-Fo		Usca		Cumul CGT	
AUTRES	97	421	10	411	154	37,47	51	12,41	98	23,84	64	15,57	8	1,95	36	8,76			154	37,47
	94	385	0	385	69	17,92	68	17,66	97	25,19	90	23,38	13	3,38	26	6,75	22	5,71	91	23,64
<i>Ecart 97 - 94</i>		36	10	26	85	19,55	-17	-5,25	1	-1,35	-26	-7,80	-5	-1,43	10	2,01			63	13,83

Cumul Ile-de-France et cumul Province (hors IN2P3, INSU et Autres*)

		Votants	Bl.N.	Expr.	Sntrs-Cgt		Snecs / Snpccen		Sgen-Cfdt		Snirs-Cgc		Snptes-Fen		Snprees-Fo		Usca		Cumul CGT	
Ile-de-France	97	5411	111	5300	1251	23,60	782	14,75	1739	32,81	755	14,25	326	6,15	447	8,43			1251	23,60
	94	5576	196	5380	813	15,11	875	16,26	1779	33,07	872	16,21	300	5,58	397	7,38	344	6,39	1157	21,51
<i>Ecart 97 - 94</i>		-165	-85	-80	438	8,49	-93	-1,51	-40	-0,26	-117	-1,96	26	0,57	50	1,05			94	2,10

		Votants	Bl.N.	Expr.	Sntrs-Cgt		Snecs / Snpccen		Sgen-Cfdt		Snirs-Cgc		Snptes-Fen		Snprees-Fo		Usca		Cumul CGT	
Province	97	6889	139	6750	1773	26,27	1030	15,26	2162	32,03	963	14,27	361	5,35	461	6,83			1773	26,27
	94	6429	258	6171	1307	21,18	845	13,69	1991	32,26	1046	16,95	380	6,16	374	6,06	288	4,67	1595	25,85
<i>Ecart 97 - 94</i>		460	-119	579	466	5,09	185	1,57	171	-0,23	-83	-2,68	-19	-0,81	87	0,77			178	0,42

A NOTER :

* AUTRES = Retraités, Personnels CAES, Marins

** En 1994 les électeurs de Marseille et Nice étaient regroupés dans une seule circonscription (PACA).

7

Conseil d'Administration du CAES du 22 octobre 1997

Un SNTRS-CGT « rassembleur »

Aux organisations syndicales du CNRS et au CA du CAES, nous avons fait la déclaration ci-dessous :

« Les résultats des élections du CAES rendent possible une nouvelle politique d'action sociale. Nous estimons que cette nouvelle politique doit être mise en place et qu'un positionnement clair vis à vis du CNRS est une nécessité pour l'avenir du CAES.

A) Vis à vis du CNRS

1) Nous devons continuer à défendre la restauration sociale. Pour cela, nous demandons que les organisations syndicales négocient avec la Direction du CNRS un nouvel accord sur la restauration sociale en remplacement de l'accord CFDT-CNRS de 1992.

2) Nous demandons le passage rapide du subventionnement à hauteur du 1% de la masse salariale prévue par la convention CNRS-CAES de 1992 pour les moyens accordés au CAES. Les augmentations de ces dernières années, compensent une partie des postes CNRS perdus par le CAES, le reste est absorbé par les coûts supportés par le CAES pour répondre aux exigences comptables du CNRS : embauche d'un expert comptable, travail accru des professionnels CAES à tous les niveaux (sections locales, régions, national), et travail du commissaire aux comptes.

Si nous estimons justifiés les contrôles a posteriori du CNRS, celui-ci ne doit en rien peser sur les choix de la politique sociale du CAES. Le subventionnement du CAES est une partie de notre salaire géré collectivement. Le CNRS n'a pas à nous dire comment utiliser notre salaire.

Il faut donc des élus au CAES, et notamment à sa direction, qui sachent résister aux pressions du CNRS et n'hésitent pas à interpeller les personnels à ce sujet. L'ensemble des élus, et notamment le bureau, doivent avoir une position d'indépendance et de revendication face au CNRS. C'est ce que, à tous les niveaux, les membres du CAES demandent.

Il est tout aussi important d'avoir des principes clairs pour ce qui concerne le fonctionnement du CAES.

B) Fonctionnement du CAES

1) Il faut une réelle délégation de pouvoir du national aux régions et sections locales. Pour cela, nous devons changer l'ancienne orientation.

2) Il faut arrêter de « courir » après la TVA et autre circulaire Chirac, cesser la politique de placements financiers qui nous met en porte à faux avec le CNRS et qui bloque l'argent des régions, ce qui gêne leur fonctionnement.

3) Il faut une politique de gestion des personnels claire et sans intrigues (les deux dernières années ont été particulièrement fertiles en rebondissements, avec un audit dont on attend toujours la retombée positive).

4) Il faut respecter la distinction entre les compétences et rôles des élus et des professionnels. Les élus élaborent et votent la politique d'action sociale, les professionnels, à partir de leurs compétences spécifiques, mettent en oeuvre cette politique. Leurs connaissances techniques peuvent les conduire à faire des observations, voire des critiques à propos des projets, ce qui ne peut qu'aider les élus dans leur réflexion, en fin de compte ce sont les élus du C.A. qui sont responsables de la politique.

5) Le National doit répondre aux questions, interpellations des élus régionaux et locaux, et en règle générale, maintenir et améliorer la communication avec eux.

6) Les commissions doivent rester des groupes de réflexion, proposer une politique au C.A. qui vote pour qu'elle soit mise en oeuvre par les professionnels.

7) Pour le bon fonctionnement à tous les niveaux du CAES et pour toutes les réunions, notamment celles du bureau et du C.A., les documents doivent être fournis suffisamment à temps pour permettre la réflexion et éviter les décisions hâtives qui seraient regrettées ensuite.

8) Le projet de schéma général doit maintenant être rédigé par un groupe de travail et diffusé pour amendements dans les Sections Locales et Régions.

En conclusion :

Nous voulons rassembler sans exclusive toutes les volontés du CAES pour défendre son indépendance et poursuivre son développement. »

Marc Decaster présentait au nom du SNTRS-CGT Annie Gutnic à la présidence du CAES, indiquant que, conformément à la déclaration, aucun autre poste statutaire n'était revendiqué.

FO, le SNCS et le SNPEN exprimaient leur accord total avec notre analyse qui rejoignait les leurs.

Le secrétaire du SGEN estimait qu'avec un score de 31% des voix la présidence revenait à la CFDT. Par ailleurs, il ne présentait aucune proposition d'orientation pour le CAES.

La FEN semblait d'accord avec le SNTRS-CGT (la nuit a porté conseil, car la veille les élus semblaient enclins à rejoindre la CFDT).

Le SNIRS-CGC, au nom d'un changement souhaitable au CAES, apportait ses voix à Annie Gutnic, sans pour cela se sentir lié par une quelconque alliance.

Présidence : 20 voix pour Annie Gutnic SNTRS-CGT : élue

10 voix pour Michel Teissier SGEN-CFDT.

Vice-présidence : seul candidat Marc Ledig, SNCS, élu. 19 voix, 11 abstentions, dont la sienne.

Secrétaire général : seule candidate Christiane Faibre-Aubry FO, élue. 20 voix, 10 abstentions.

Trésorier : la CFDT ne voulant pas occuper de poste statutaire, Jean-Pierre

Danoy SNTRS-CGT élu. 20 voix, 10 abstentions.

Secrétaire général adjoint : Monique Fouassier SGEN-CFDT élue. 30 voix.

Trésorier adjoint : Patrick Mussot SGEN-CFDT élu. 30 voix.

Le résultat des votes montrait que le SNTRS-CGT avait su présenter une orientation soutenue par une large majorité. Il avait également su ne pas tomber dans l'exclusive en ne réjetant pas une CFDT bien seule et incapable de présenter une orientation pour le CAES.

Le CAES a besoin de tous pour pouvoir continuer son développement, assurer son indépendance vis à vis du CNRS, et savoir rendre des comptes à ceux qui l'ont élu, c'est-à-dire à l'ensemble des personnels du CNRS.

Marc DECASTER

Les Elus du SNTRS-CGT au CAES

Bureau (3) :

GUTNIC Annie, Orsay, Présidente

DANOY Jean-Pierre, Marseille, Trésorier

POUYLLAU Michel, Bordeaux, membre

Conseil d'Administration

Titulaires (8) :

GUTNIC Annie, Orsay

POUYLLAU Michel, Bordeaux

DANOY Jean-Pierre, Marseille

CLAISSE Denis, Villejuif

DECASTER Marc, Paris B

DE LA GOUBLAYE DE MENORVAL Louis-Charles, Montpellier

CABEZA Christiane, Bordeaux

CLERC André, Toulouse

Suppléants (4) :

TERRENOIRE Gwen, Paris A

CAMBON Jean-Pierre, Perpignan

BIQUARD, Jean-Michel, Paris B

GOURCY Jean, Clermont-Ferrand

Commissions

Budgétaire : Jean-Pierre. Danoy

Culture : Jeanne Berger

Solidarité-Handicap : responsable de la commission Gwen Terrenoire, membre Jean Gourcy

Communication-Comité de rédaction : Michel Pouyllau, Jean-Michel Biquard, Laurent Bernard, Claudine Orphanidès, Marc Decaster

Enfance : Jean-Pierre Cambon, André Clerc

Restauration : responsable de la commission Annie Gutnic, Louis-Charles de la Goublaye

Sections locales, régions : Christiane Cabeza, Denis Claisse, Marc Decaster

Vacances-Voyages : Christiane Cabeza, Denis Claisse, Marc Decaster

Sports : responsable de la commission Denis Claisse.

RAPPORT au CSN du SNTRS 21 nov. 97
Présenté par Jean OMNES au nom du bureau national
Adopté par 47 pour, 3 contre et 5 abstentions

Il s'agit pour nous de sortir de 11 années difficiles pour le syndicat. Cette période où beaucoup de militants ont souffert, où nombre de camarades ont failli céder au découragement. Fort heureusement ils ont su résister, dans leur grande masse, à cette tentation. Ils ont tenu, avec le souci permanent de maintenir le syndicat CGT. Malgré leur isolement quasi total, le dénigrement, le mépris dont ils ont souvent été victimes, malgré les pressions parfois insensées faites sur eux par des instances de la CGT.

Rappeler cela n'est pas vouloir ressasser. Il est important de porter appréciation sur cette période. Et il n'est au pouvoir de personne d'effacer ces temps passablement troublés et douloureux de nos mémoires, ni de nous faire oublier ce que nous avons enduré. Souvenons-nous en bien et faisons tout pour que cela ne puisse plus se reproduire.

Nous devons aussi mesurer le chemin parcouru et l'importance de ce CSN, où nous sommes en passe d'atteindre au dépassement de la situation de division de la CGT dans notre secteur. Nous ne devons surtout pas rater l'occasion.

Il s'agit de mesurer, disais-je, le chemin parcouru, en particulier au cours de ces 15 derniers mois, depuis la sollicitation des camarades de l'USCA en septembre 1996, puis la décision de leur CE d'opter pour une intégration des adhérents de l'USCA dans le SNTRS, leur choix d'un syndicalisme intercatégoriel et leur prise de position contre la reconstitution d'une division catégorielle dans le SNTRS.

Beaucoup d'enseignements sont à tirer de cette période. Pour ce qui nous concerne, l'essentiel tient en deux mots : indépendance et démocratie. Ce sont les deux garants de notre efficacité syndicale. C'est ce qui a permis à notre syndicat de survivre et, aujourd'hui de recommencer à se développer.

Soyons en fier.

Des questions, des réticences, voire de la méfiance subsistent.

Un bon nombre des questions ont une réponse dans le texte intitulé *Document concernant l'organisation du Secteur Chercheurs du SNTRS-CGT et l'entrée des chercheurs syndiqués à l'USCA-CGT dans le SNTRS-*

CGT. Ce document est le résultat final des discussions entre SNTRS et USCA. Il est un engagement réciproque sur l'organisation de l'activité chercheurs dans le SNTRS et sur la mise en œuvre concrète du processus engagé, d'intégration des adhérents de l'USCA dans le SNTRS et, à terme en 1999, de la dissolution définitive de l'USCA.

Les réticences, pas toujours exprimées clairement, tiennent au caractère intercatégoriel du syndicat, à la présence de chercheurs dans le syndicat. La réponse est nette sur cette question : la décision de ne plus limiter notre champ de syndicalisation en 1987 n'est pas seulement un coup de colère face à la création d'un syndicat CGT concurrent du nôtre. Cette décision vient de loin, elle est le résultat d'un débat de près de 20 ans. C'est dire si elle a été mûrie.

En effet, dans la recherche l'évolution vers un travail de plus en plus collectif, nous a poussé à concevoir un syndicalisme rassemblant dans une même organisation tous les personnels participant au processus de recherche et, aussi, à entamer une réflexion sur la nécessaire reconnaissance de ce qu'y apportent les chercheurs, les ITA, les thésards. C'est ce qui nous conduit à exprimer une conception non hiérarchique des rapports de travail dans la recherche.

Cette décision, d'ouvrir nos rangs aux chercheurs, doit être mise en œuvre. Et ce n'est pas la seule affaire des chercheurs. Développer le syndicalisme CGT parmi les différentes catégories et donc chez les chercheurs est l'affaire de l'ensemble du syndicat. Les adhérents chercheurs sont, à part entière, membres du syndicat et doivent prendre des responsabilités à tous les niveaux du syndicat (de la section au bureau national).

Pour ce qui est de la méfiance qui subsisterait, elle ne se dissipera que par la pratique concrète et l'engagement des adhérents du syndicat dans la mise en œuvre des décisions prises (ceux qui y sont et ceux qui vont arriver). En tout état de cause, les sections du syndicat, le BN, la CE et le CSN du SNTRS sont, comme pour l'orientation du syndicat, les garants du respect des décisions prises dans les congrès et les instances du syndicat.

Un engagement clair est pris en ce qui concerne la période transitoire qui court jusqu'à 1998 à l'INSERM et jusqu'à 1999 au CNRS.

En clair :

Juin – Octobre 1997 : une seule liste CGT (SNTRS) aux élections CAES,

7 novembre 1997 : la Conférence Nationale Chercheurs, qui propose des candidatures pour l'animation du Secteur Chercheur, la CE et le BN du SNTRS,

Janvier 1998 intégration des adhérents de l'USCA dans les sections et cotisation au SNTRS (des questions techniques restent à régler d'ici là).

Courant 1998, à la suite des élections aux CAP de l'INSERM, l'USCA y disparaît.

Courant 1999, à la suite des élections aux CAP du CNRS, l'USCA prononce sa dissolution.

L'élection au CA du CAES du CNRS est un encouragement pour notre activité syndicale bien sûr, mais aussi pour aller au bout de la réunion des forces de la CGT dans le SNTRS.

La préparation et les résultats sont là pour nous montrer que nous avons eu raison.

Même si c'est une élection qui nous est habituellement plus favorable, nous avons montré notre capacité à rassembler les personnels ITA et chercheurs. Il faut, bien entendu, nous garder de tirer des conclusions hâtives de ces résultats, mais il est évident que nous avons rassemblé plus de voix que l'ensemble de celles de la CGT lors du précédent scrutin. Nous renforçons notre place de seconde organisation syndicale au CAES et avons repris la présidence à la CFDT, cela sans faire de concession sur notre plate forme électorale. Ce qui donne aujourd'hui de meilleures conditions pour défendre et développer le CAES.

Ce CSN est un bon moment pour rappeler un certain nombre de questions essentielles à nos yeux en terme d'organisation et de fonctionnement du syndicat.

- Nous ne concevons pas un SNTRS-CGT où s'installeraient des barrières plus ou moins étanches entre catégories. Notre histoire montre que c'est le syndicat tout entier qui en pâtirait (et je ne parle pas que de la période la plus récente).

- Nous ne concevons pas non plus de SNTRS qui ne soit, à la fois, National et Intercatégoriel. Le syndicat national nous

semble être, encore aujourd'hui, le mode d'organisation le plus apte à la défense des personnels.

- Les sections syndicales sont la base du syndicat et doivent être le lieu d'organisation de tous les adhérents, ou chacun compte pour un : Sections locales, Sections Nationales INSERM et Retraités. Cette disposition ne doit pas souffrir d'exception, hormis le cas de certains adhérents isolés.

- Le seul organisme de direction pour tout le syndicat au niveau national est la Commission Exécutive et le Bureau National qui en est issu. Direction dans laquelle doivent participer, les chercheurs, les ingénieurs, les techniciens et les administratifs.

- Dans tous les cas les adhérents et militants sont à égalité de droits et de devoirs,

- Le débat et la prise en compte des revendications spécifiques nécessitent que le syndicat prenne des initiatives concrètes. C'est ce souci qui a conduit le dernier congrès à créer le Secteur Chercheur. Il sera nécessaire de travailler aussi à la mise en place de groupes de travail concernant la situation et les revendications des personnels administratifs (qu'ils soient dans les corps administratifs ou techniques) et aussi des personnels de catégories C.

- Les décisions sont prises collectivement, à chaque niveau, au terme de débat et d'élaborations collectives.

- Il n'y a pas de domaine réservé dans l'activité du syndicat à telle ou telle catégorie. Je précise cela car bien avant la rupture de l'accord de concertation avec le SNCS en 1987, une pratique courante voulait que les questions de politique recherche soit réservées, de fait, aux chercheurs. Nous pensons que c'est une question qui doit être prise en charge par l'ensemble du syndicat. Nous proposons donc au CSN la transformation du Groupe de Travail Politique Scientifique du syndicat en Commission de Politique Scientifique de caractère permanent. Elle serait placée sous la responsabilité de membres du Bureau National (en l'occurrence Annick KIEFFER et Jean-Pierre BAZIN) et à laquelle participeraient

des camarades ITA et chercheurs des trois organismes. Cette commission aurait comme première tâche de préparer une Journée d'étude nationale sur ce thème au cours du premier semestre de 1998 et, plus généralement, de préparer l'expression et les propositions du SNTRS en ce domaine.

Le secteur chercheur

Il a la responsabilité d'exprimer et d'organiser la défense des revendications spécifiques des chercheurs avec le Bureau National et la Commission Exécutive du syndicat.

Il doit débattre régulièrement de son activité avec le Bureau National et la Commission Exécutive.

Il ne s'agit pas d'une structure à part dans la vie du syndicat. Elle ne doit pas être assimilée à une *section nationale*.

Son rôle essentiel est d'aider l'ensemble du syndicat à s'exprimer sur les revendications spécifiques des chercheurs, donc d'élaborer des propositions et d'animer l'activité du SNTRS parmi les chercheurs et les doctorants.

En matière de renforcement, si nous ne voulons pas en rester à un vœu pieux, nous devons prendre des initiatives vers les

chercheurs (au niveau national et local) afin que ce débat sur le développement du syndicalisme intercatégoriel dans le SNTRS-CGT, ne se résume pas uniquement à la résolution de la question de l'USCA.

Car c'est là l'essentiel à nos yeux : notre attention doit se porter sur l'avenir de notre syndicat. Nous devons lever tous les obstacles qui freinent le développement du SNTRS-CGT. C'est à dire en finir au plus vite avec la situation de division, pour pouvoir nous consacrer aux tâches essentielles. Parmi celles-ci, il y a l'impérieuse nécessité de renforcer le syndicat en adhérents et de faire émerger de jeunes ITA et chercheurs, qui auront la charge de prolonger bientôt nos efforts.

Il y a également ce qui est le rôle permanent de tout syndicat CGT digne de ce nom : la défense des intérêts des personnels de toutes catégories, l'action nécessaire pour faire aboutir les revendications. Nous en débattons plus précisément cet après-midi concernant les carrières des ITA.

Qu'il s'agisse du développement du syndicat ou de l'action revendicative, c'est, ce sera une affaire à la fois de patience et de ténacité.

**Elections de nouveaux membres
de la Commission Exécutive du SNTRS-CGT**

Votants : 56, Exprimés : 56, Nombre de voix requis (2/3 + 1) : 38

Nom	Prénom	Catégorie	Nbre de Voix	
Ballutaud	Dominique	Chercheur	45	Elue
Berchadsky	Yves	Ingénieur	55	Elu
Bigoteau	Monique	Ingénieur	56	Elue
Gutnic	Annie	Ingénieur	53	Elue
Haas	Thierry	Adjoint Technique	56	Elu
Lacharme	Jean-Paul	Ingénieur	56	Elu
Malzieu	René	Retraité Chercheur	28	
Marazano	Christian	Chercheur	52	Elu
Mercier	Gilles	Chercheur	47	Elu
Pierre	Michel	Chercheur	55	Elu
Tassan-Got	Laurent	Chercheur	52	Elu

Elus membres du BN du SNTRS-CGT :
Michel PIERRE et Laurent TASSAN-GOT,
Par 54 voix pour, 1 contre et 3 abstentions

**Document concernant l'organisation du Secteur Chercheurs du SNTRS-CGT
et l'entrée des chercheurs syndiqués à l'USCA-CGT dans le SNTRS-CGT.**
Adopté par le CSN du SNTRS-CGT le 21 novembre 1997 par 44 pour, 5 contre et 7 abstentions.

Préambule

L'objectif est de rassembler dans une seule organisation intercatégorielle, le SNTRS-CGT l'ensemble des adhérents de la CGT au CNRS, à l'INSERM et à l'INRIA, tout en permettant à chaque catégorie d'exprimer et de défendre ses revendications spécifiques. C'est le cas des chercheurs qui sont concernés par la présente démarche.

Les chercheurs adhérents au SNTRS-CGT participent, dans les sections et dans toutes les instances locales, régionales et nationales, à l'activité du syndicat.

Ce rassemblement des chercheurs et des ITA doit donner plus de force à la CGT dans la recherche:

- Pour lutter contre le développement de l'emploi précaire, la baisse du pouvoir d'achat des salariés de ce secteur, le blocage des carrières qui reconnaissent mal les qualifications.
- Pour obtenir une forte reprise de l'effort de recherche appuyée sur des créations d'emplois de chercheurs, d'ingénieurs, de techniciens et d'administratifs et sur l'obtention d'un statut de salariés pour les doctorants et post-doctorants afin de répondre aux immenses besoins de recherche du pays.

L'activité du secteur chercheur s'inscrit dans l'activité de tout le syndicat. Il est de la responsabilité de tous les adhérents et de toutes les instances du syndicat d'œuvrer au développement du SNTRS chez les chercheurs.

Il s'agit de donner un contenu au secteur chercheur déjà institué dans les statuts du SNTRS et de prévoir le dispositif transitoire nécessaire à l'entrée des chercheurs de l'USCA-CGT dans le SNTRS.

I. Organisation du Secteur Chercheurs du SNTRS-CGT

1) Organisation au niveau national

a) Le bureau : Il est constitué au niveau national une structure statutaire appelée Bureau du Secteur Chercheurs ayant la responsabilité d'exprimer et d'organiser la défense des revendications spécifiques des chercheurs avec le Bureau National et la Commission Exécutive du syndicat.

Ce bureau est composé d'au moins 6 chercheurs désignés par la Conférence Nationale Chercheurs (CNC) réunie avant chaque congrès du SNTRS-CGT. Entre les congrès, le Secteur Chercheurs assume sa responsabilité et débat régulièrement de son activité avec le Bureau National et la Commission Exécutive. Le Bureau de Secteur Chercheurs choisit en son sein le responsable qui assure la coordination avec le Bureau National du syndicat.

b) Les Moyens du Secteur Chercheurs

Le Bureau du Secteur dispose des décharges chercheurs attribuées au SNTRS-CGT par le CNRS, l'INSERM et l'INRIA.

Le Secteur Chercheurs prépare le contenu des *SNTRS-Info Chercheurs* que diffuse le syndicat et aide plus généralement à l'expression publique du SNTRS sur les questions intéressant les chercheurs.

Le syndicat assure les moyens de l'activité du Secteur et de son bureau.

c) Composition et fonctionnement de la Conférence Nationale Chercheurs.

Tous les chercheurs syndiqués participent au déroulement de la Conférence Nationale Chercheurs. Ils peuvent aussi y désigner des représentants. L'élection des membres du Bureau du Secteur se fait à la majorité absolue des chercheurs présents. Les réunions de la CNC sont organisées par le bureau du Secteur Chercheurs. La CNC peut proposer des chercheurs comme candidats à la Commission Exécutive et au Bureau National.

2) Organisation régionale et par site.

Les chercheurs d'un site ou d'une région peuvent s'ils le jugent nécessaire, se réunir en collectif locaux ou régionaux pour discuter et s'exprimer sur leurs problèmes spécifiques.

L'organisation du Secteur Chercheur doit être intégrée dans les statuts du SNTRS-CGT.

II) Dispositions transitoires

Le texte organisant le Secteur Chercheurs du SNTRS-CGT est soumis le 17 octobre 1997 à la Commission Exécutive du SNTRS-CGT et à celle de l'USCA-CGT. Il sera ensuite soumis à la Conférence Nationale Chercheurs puis au Conseil Syndical National du SNTRS-CGT, le 21 novembre 1997.

Le prochain congrès du SNTRS-CGT doit intégrer dans les statuts du SNTRS-CGT, le texte organisant le Secteur Chercheurs. Ce Congrès est prévu en 1999, l'année des prochaines élections aux CAP du CNRS. Lors de ces élections dans le collège chercheur, la CGT sera représentée par le SNTRS-CGT. Simultanément avec le prochain Congrès, l'USCA-CGT tiendra son Congrès de dissolution.

Auparavant en 1998, la CGT sera représentée par le SNTRS dans le Collège chercheur, lors des élections au CAP de l'INSERM.

Le SNTRS-CGT et l'USCA-CGT convoquent une Conférence Nationale Chercheurs le 7 novembre 1997. La Conférence discutera de l'orientation et de la plateforme revendicative que devra défendre le Bureau du Secteur Chercheurs du SNTRS-CGT.

La conférence donnera son avis sur le texte d'organisation du Secteur Chercheurs. Elle désignera les membres du Bureau du Secteur qui sera mis en place pour le 1er janvier 1998.

La conférence proposera au CSN des chercheurs qui seront associés au Bureau National et à la Commission Exécutive du SNTRS-CGT.

Les chercheurs de l'USCA cotisent aux sections du SNTRS-CGT à compter du premier janvier 1998.

Spécial Formation Syndicale

A l'attention des "nouveaux" adhérents

Un stage de **FORMATION SYNDICALE** spécial SNTRS sera organisé à Toulouse dans la semaine du 19 au 23 janvier 1998

Lors du dernier congrès de notre syndicat nous avons pris la décision de développer la formation syndicale des adhérents du SNTRS afin de renforcer notre capacité d'action. Cette décision répondait à des besoins fortement exprimés d'appropriation de connaissances concrètes nécessaires à l'activité syndicale, de connaissances des orientations et de la stratégie du syndicat aidant chacun à participer à son élaboration et à sa mise en oeuvre.

Après le stage de juin 97 pour les adhérents de la région Ile de France et du Nord de la Loire, **un nouveau stage** destiné en priorité aux adhérents les plus récents de la **moitié Sud** du pays va être organisé à Toulouse.

Comme le précédent, ce stage ne fait pas double emploi avec les stages de base organisés par les Unions Locales ou Départementales car il porte plus spécialement sur les spécificités de l'action syndicale dans nos organismes, sur l'histoire et le fonctionnement de notre syndicat dans la CGT

Nous invitons les camarades intéressés à se faire connaître le plus rapidement possible au secrétariat du syndicat.

ATTENTION : UNE ERREUR DE DATE

s'est glissée dans le courrier adressé aux adhérents susceptibles d'être intéressés.

Nous leur proposons en effet deux plages de dates possibles dans la 4^{ème} semaine de janvier :

- **soit du mardi 20 au jeudi 22 janvier**
- **soit du mercredi 21 au vendredi 23 janvier**
- (Le 14 janvier a été inscrit par erreur au lieu du 21 janvier)

Avec nos excuses, nous vous demandons de bien vouloir rectifier sur le bulletin d'inscription.

[Http://www.cgt.fr](http://www.cgt.fr)

La CGT vient de créer son site Internet

Ce site est à votre service. Découvrez le, envoyez vos idées d'amélioration, et faites le connaître

A propos du Projet de Budget 1998 et de la politique connue du Ministère

Quelques informations et commentaires.

Dès sa nomination Monsieur Allègre avait déclaré vouloir considérer à nouveau la recherche comme "*priorité nationale budgétaire*". Présentant le budget 1998, le 6 octobre 1997, il a annoncé "*moins de programmes, plus d'argent dans les labo*" tout en affirmant vouloir mettre "*la priorité sur l'emploi scientifique*". Qu'en est-il vraiment ?

Crédits

Contrairement aux informations diffusées par les médias il n'y a pas 6,5% d'augmentation des moyens de la recherche publique. Lorsque l'on enlève les crédits transférés du budget de l'Industrie (CEA, CNES, BRGM) vers le budget de la Recherche, l'augmentation n'est plus que de 3,5% en Dépenses Ordinaires (essentiellement les salaires) + Crédits de paiement. Elle ne représente plus que 1,98% pour l'ensemble des EPST.

Lorsque l'on examine les sommes correspondant aux crédits de paiement (CP) — soit les moyens réels de fonctionnement — le Budget Civil de Recherche et de Développement (BCRD) ne croît que de 1,4 %. L'augmentation pour tous les EPST de 1.23%. Avec des disparités selon les Etablissements (de +7,68% pour le CEMAGREF à -6,50% pour l'INRETS, en passant par +1,08 pour le CNRS, +3,11 pour l'INSERM, +0,54 pour l'INRIA, +1,09 pour l'INRA, -2,43 pour l'ORSTOM et -3,90 pour l'INED). Donc dans la plupart des cas une baisse en moyens constants (en tenant compte de la hausse de prix plus forte pour le matériel scientifique que pour celle des produits de consommation courante).

Il convient aussi de rappeler que l'Etat reste en dette vis-à-vis des EPST. Pour le seul CNRS cette dette est (officiellement) de 600 millions de francs. L'écart entre AP et CP pour 1998 n'est pas de nature à réduire cette dette, au contraire.

Quant aux EPIC, la majorité d'entre eux voient leurs crédits de paiement diminuer (ADEME -17,8%, IFREMER -4,9%, CIRAD -0,1%, ...).

Si les crédits de paiements "*Actions incitatives des sciences du vivant*" baissent de 65

millions de francs, il faut noter toutefois une nouvelle ligne budgétaire de 80 millions de francs attribuée au "*Centre National de Séquençage*". Les CP de l'INSERM progressent dans le même temps de 18 millions de francs et de 3.11%.

Dans ses déclarations le ministre annonce qu'une "*première économie de 300 millions de francs sur les très grands équipements*" est prévue dans ce projet de budget 98. L'une des conséquences devrait être un report de projets tel que "SOLEIL". Que devient cet argent ? Sera-t-il transféré, comme l'indiquait le ministre en juin, vers le renforcement du soutien de base des équipes ? ou purement et simplement annulé ? Selon des informations qui restent à confirmer, les 300 millions seraient économisés pour 200 d'entre au CNES et 100 dans les EPST (30 au CNRS). Cela infirmerait totalement les propos du ministre. Il semblerait également qu'il n'y aurait pas de moyens supplémentaires dans ce domaine au niveau de l'Europe.

Dans les universités, les CP (recherche) passent de 1,879 à 1,992 milliards de francs (+6.05%). En DO+CP la progression est de 5,40%. Et en ce qui concerne les emplois le Ministère annonce 1800 créations de postes de Professeurs et de Maîtres de conférence, 1200 créations de postes d'ITARF et 1200 de Professeurs Agrégés (PRAG). La réalité est bien moins triomphale : le ministère oublie de parler des suppressions. Or le bilan global (enseignement et recherche) est de 1370 emplois nets !

L'emploi dans les EPST

S'il y a inversion de tendance (arrêt des suppressions de postes et reprise de créations de postes), nous sommes encore loin du compte, au regard des besoins réels et aussi des suppressions opérées en trois ans (- 1027 au CNRS). Le bilan global, dans les EPST, entre emplois créés et supprimés (1998) est de +592 postes (4 postes INRA et 1 ORSTOM sont transférés vers le CIRAD).

Cela se répartit en 398 postes de chercheurs et 194 d'ITA. Le ministère lors de la présen-

tation du projet de budget a précisé que concernant les chercheurs 121 postes seraient utilisés "dès la rentrée 1997". Il semble que ces 121 postes seront utilisés pour nommer au 1.1.1998 des candidats aux concours 97 inscrits sur listes complémentaires.

Concernant les ITA s'il y a rupture avec la politique précédente, nous sommes encore loin du compte ! Rappelons que pour le CNRS par exemple il y a eu 827 suppressions de postes d'ITA au cours des trois années 1995, 1996, 1997.

A noter aussi que 42 des emplois créés (21 chercheurs et 21 ITA) "ne sont pas affectés à des organismes dès le stade du budget. Ils sont destinés à soutenir les efforts de regroupement thématique et d'allégement des procédures, conformément à la volonté ministérielle de rationalisation des structures de recherche".

S'agit-il pour le ministère d'utiliser ces postes pour engager (inciter à) une évolution des structures de recherche (unités de type nouveau), pour peser sur les choix des organismes ? Autant de questions sans réponse claire à ce jour.

Dernière minute

Nous lisons, dans la présentation du budget 1998, au CA du CNRS que la direction souhaite avoir la possibilité proposer au CA "de consacrer un crédit qui serait disponible sur la masse salariale, au financement d'équipements ou de fonctionnement de laboratoires". Mais qui donc parlait de priorité absolue à l'emploi ? En clair : la direction pourrait retarder ou annuler des concours de recrutement, laisser des emplois vacants pour assurer le financement des recherches ! Inacceptable !

Transformations d'emplois¹

Pour le CNRS, il s'agit de la transformation à niveau égal de 200 postes d'Administratifs et 34 postes de TPN (IN2P3) en 234 postes d'Ingénieurs et de personnels techniques.

¹ Les transformations d'emplois supposent création de postes dans un (des) corps et suppression dans un (d')autre(s) corps. Plus les créations ont lieu dans un corps de niveau élevé et plus les suppressions ont lieu dans un corps d'un niveau bas, plus il y a de possibilités de promotions induites ("cascades").

Un exemple : 3 créations en IR et 3 suppressions en Technicien (3 transformations) peuvent donner : 3 passages IE - IR + 3 passages AI - IE + 3 passages T - AI soit, en tout, 9 possibilités de changement de corps.

Pour le reste il y a 16 transformations de postes d'IE2 en postes d'IE hors classe. Il s'agit de mesures liées au remplissage initial du grade d'IE hors classe. Ce dernier a été créé dans le cadre des mesures Durafour et n'est pas la réponse attendue par nous aux revendications d'amélioration et de déblocage des carrières dans ce corps (à noter : les décrets d'applications pour les EPST et l'Enseignement supérieur ne sont pas sortis encore).

Hors ces promotions de grades pour les IE : rien. Cette dernière remarque vaut aussi pour l'INSERM et l'INRETS.

A l'INSERM il y a 3 transformations de postes d'IE2 et 12 d'IE1, en postes d'IE hors classe.

Pour les autres EPST :

INRA : 77 transformations d'emplois dont 4 transformations de postes d'IE2 et 14 d'IE1 en postes d'IE hors classe.

CEMAGREF : 4 transformations d'emplois dont 1 transformation de poste d'IE2 en poste d'IE hors classe

INRETS : 1 transformation de poste d'IE2 en poste d'IE hors classe

ORSTOM : 15 transformations d'emplois dont 8 transformations de postes de CR2 en postes de CR1.

Et, à l'IFREMER, il y a 2 transformations postes de CR1 en postes de DR2.

Allocations de recherche : l'augmentation des crédits correspond selon le ministère à 300 allocations de plus (soit en tout 3700 à la rentrée 1997 et 3800 à la rentrée 1998). Une question se pose (et pas d'aujourd'hui) : qui fait le choix d'attribuer une bourse à tel ou tel étudiant et sur quels critères ?

Bourses CIFRE : il y a créations de 100 bourses de plus (soit en tout 800 en 1998).

Accueil de chercheurs post-doctorants : il s'agit d'une nouvelle ligne budgétaire de 50 millions de francs qui servirait à "financer un dispositif d'accueil des post-doctorants en entreprises et dans les établissements publics de recherche". Il semble, selon des indications venues du ministère, que cette mesure ne concerne que les entreprises.

Une fois encore les entreprises feront prendre en charge par l'Etat ce qui est de leur responsabilité : développer l'emploi scientifique dans les entreprises. Soit par financement direct, soit en développant l'accueil de post-doc dans les laboratoires publics et ainsi externaliser une partie de leurs recherches.

Cela à un moment où le patronat tend à faire baisser le nombre d'emplois et ses investissements en matière de recherche !

Crédit d'Impôt-Recherche

En ce domaine c'est la continuité ! En annexe d'un document concernant les mesures fiscales il est indiqué que : "*les sociétés dont les dépenses de recherche-développement croissent peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt-recherche*". Cette dépense n'est pas chiffrée dans le budget. Elle serait de 4 milliards de francs.

Une question (pas nouvelle) : quels moyens se donne le gouvernement pour contrôler la vérité des déclarations des patrons et l'utilisation réelle des crédits accordés ?

La Réorganisation du Ministère

Un projet de décret prévoit la mise en place de 11 directions au sein du ministère (une quinzaine auparavant) : Technologie (tutelle des organismes à dominante technologique), Recherche, Enseignement Supérieur, Enseignement Scolaire, Programmation et Statistiques, Personnels administratifs, techniques et d'encadrement, Personnels enseignants, Affaires financières, Direction de l'administration (Centrale), Affaires juridiques, Délégation aux relations internationales et à la coopération.

A noter que la recherche est séparée en deux directions celle de la technologie et celle de la recherche. Tous les EPST ne sont pas assurés de dépendre de la direction de la recherche. Le Ministère a avancé, un temps, l'idée que l'INRA, pourrait être rattaché à la direction de la technologie. Les personnels de l'INRA ont récemment obtenu, par l'action, avec leur syndicat CGT, que leur Institut continue à dépendre d'une direction Recherche.

Les attributions respectives de ces deux Directions ministérielles excluraient de fait les organismes classés en "Technologie" de la discussion sur l'établissement du BCRD, la formation par la recherche,... bref d'une réelle activité de recherche.

La gestion des personnels de recherche sera répartie dans deux Directions : les chercheurs dans celle des personnels enseignant (Enseignants, enseignants-chercheurs et chercheurs et les ITA dans celle des personnels administratifs, techniques et d'encadrement (IATOS, ITA).

Lorsque l'on connaît la volonté affichée du ministre d'une "répartition différente des emplois", cette réorganisation peut susciter des interrogations, voire des inquiétudes.

L'avenir des organismes

Les déclarations du Ministre que l'on pourrait prendre pour de simples provocations sont, si l'on dépasse la brutalité des propos, des prises de position sur le fond.

Il ne se contente pas de parler, il agit.

Il dit que "l'INSERM est très malade" et engage une réorganisation interne de l'organisme : mise en place de départements scientifiques avec des directions nommées par le Ministre. Avec, à la clé, un affaiblissement des instances où sont représentés les personnels et un bouleversement des règles et des lieux d'évaluation.

Aucun organisme n'est à l'abri. Le CNRS est sous le coup d'un projet de modification de son décret organique et d'un bouleversement du Comité National. L'essentiel des attaques du Ministre vise le Comité National : "Mafias nationales", "Nullité des membres du comité national dans son secteur (Sciences de l'Univers)", entre autres amabilités. Rappelons-nous la volonté affichée par le ministre de réformer le Comité National (diminution du nombre de section, réduction du nombre d'élu, notamment ITA, réorganisation de l'évaluation).

D'autres EPST, EPA et EPIC sont dans le collimateur du Ministre (réorganisation, regroupement, fusion, ...).

L'intervention indispensable des personnels ITA et chercheurs.

Sur toutes ces questions il est essentiel d'informer le plus précisément possible, les ITA et chercheurs et faire qu'ils interviennent, sous toutes les formes qu'ils choisiront, sur des questions aussi vitales que le développement de l'emploi titulaire, la résorption de la précarité, les moyens récurrents des laboratoires, le déblocage et l'amélioration des carrières, l'obtention d'un statut de salarié pour les doctorants, la fin du scandale du mode de validation des années de non titulaire pour la retraite, notamment.

Politique scientifique : budget

Emplois créés (ou supprimés) dans la recherche publique civile														
	EPST											Ministère	EPIC	
	CNRS	INSERM	INRIA	INRA(2)	ORSTOM(2)	INRETS	Cemagref	INED	Non affectés	Total par corps			CIRAD(2)	
DR (1)	98	19	6	9	-1					7	138		Cadres	2
CR	199	31	8	5		-1	2	2		14	260		Non cadres	3
Total Chercheurs	297	50	14	14	-1	-1	2	2	0	21	398			
IR	20	15	2							6	43	2		
IE	34	15								6	55			
AI	17	10			-1					6	32			
T	44				-2					3	45			
AJT	13		3								16			
AGT			3								3			
CAR											0			
AAR											0			
SAR											0			
AJA											0			
AGA											0			
Total ITA	128	40	8	0	-3	0	0	0	0	21	194	2		
Total gal EPST	425	90	22	14	-4	-1	2	2	0	42	592	2		5
												Total emplois BCRD	599	

(1) : Dont, au CNRS, résorption de surnombres : 47 postes de DR

(2) : Sont supprimés, à l'INRA, un emploi de DR2, un d'AI et un de TCE, ainsi q'un emploi de CR1 à l'ORSTOM.
Ils sont transférés au CIRAD (création de 2 postes de cadres et 2 de non cadres)

Budget 1998 des EPST

CNRS

Ligne budgétaire	PLF 98	soutien de progr	LFI 97	Différence	%
Crédits de paiement (CP)	2527270	1520600	2500230	27040	1,08
Autorisations de programmes (AP)	2477820		2407430	70390	2,92
Dépenses ordinaires (DO)	11194470		10952028	242442	2,21
Le budget total du CNRS (DO+CP)	13721740		13452258	269482	2,00

INSERM

Ligne budgétaire	PLF 98	soutien de progr	LFI 97	Différence	%
Crédits de paiement (CP)	600900	461120	582790	18110	3,11
Autorisations de programmes (AP)	592920		577990	14930	2,58
Dépenses ordinaires (DO)	1960470		1884448	76022	4,03
Le budget total de l'INSERM (DO+CP)	2561370		2467238	94132	3,82

INRIA

Ligne budgétaire	PLF 98	soutien de progr	LFI 97	Différence	%
Crédits de paiement (CP)	158690	80360	157830	860	0,54
Autorisations de programmes (AP)	163460		154830	8630	5,57
Dépenses ordinaires (DO)	321570		307980	13590	4,41
Le budget total de l'INRIA (DO+CP)	480260		465810	14450	3,10

INRA

Ligne budgétaire	PLF 98	soutien de progr	LFI 97	Différence	%
Crédits de paiement (CP)	513270	346270	503840	9430	1,87
Autorisations de programmes (AP)	507872		498740	9132	1,83
Dépenses ordinaires (DO)	2911580		2884169	27411	0,95
Le budget total de l'INRA (DO+CP)	3424850		3388009	36841	1,09

ORSTOM

Ligne budgétaire	PLF 98	soutien de progr	LFI 97	Différence	%
Crédits de paiement (CP)	182080	154760	186620	-4540	-2,43
Autorisations de programmes (AP)	182910		181910	1000	0,55
Dépenses ordinaires (DO)	849210		848630	580	0,07
Le budget total de l'ORSTOM (DO+CP)	1031290		1035250	-3960	-0,38

INRETS

Ligne budgétaire	PLF 98	soutien de progr	LFI 97	Différence	%
Crédits de paiement (CP)	34970	24880	37400	-2430	-6,50
Autorisations de programmes (AP)	34780		34620	160	0,46
Dépenses ordinaires (DO)	175340		171382	3958	2,31
Le budget total de l'INRETS (DO+CP)	210310		208782	1528	0,73

INED

Ligne budgétaire	PLF 98	soutien de progr	LFI 97	Différence	%
Crédits de paiement (CP)	23440	22210	24390	-950	-3,90
Autorisations de programmes (AP)	23310		23310	0	0,00
Dépenses ordinaires (DO)	62000		60231	1769	2,94
Le budget total de l'INED (DO+CP)	85440		84621	819	0,97

CEMAGREF

Ligne budgétaire	PLF 98	soutien de progr	LFI 97	Différence	%
Crédits de paiement (CP)	25110	9560	23320	1790	7,68
Autorisations de programmes (AP)	26360		23700	2660	11,22
Dépenses ordinaires (DO)	210940		204225	6715	3,29
Le budget total du CEMAGREF (DO+CP)	236050		227545	8505	3,74

Total EPST

Ligne budgétaire	PLF 98	soutien de progr	LFI 97	Différence	%
Crédits de paiement (CP)	4065730	2619760	4016420	49310	1,23
Autorisations de programmes (AP)	4009432		3902530	106902	2,74
Dépenses ordinaires (DO)	17685580		17313093	372487	2,15
Total EPST (DO+CP)	21751310		21329513	421797	1,98

A noter qu'en 1997 de nombreux EPST ont subi en cours d'année des annulations de crédits (seuls le CNRS et l'INSERM y ont échappé) :

EPST	INRA	INRIA	ORSTOM	INED	INRETS	Cemagref	Total
CP	14240	4270	6640	740	1230	620	27740
AP	31111	6283	15387	1802	5546	6482	66611

Dans ces tableaux les sommes sont exprimées en milliers de francs.

Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique-CGT
25, rue de Chevreuse 91400 Orsay

Ministère de l'Éducation Nationale, de la Recherche et de la Technologie.

Séance de clôture de la
Table Ronde << emplois scientifiques >>, présidée par le conseiller spécial
du ministre Vincent Courtillot, le mercredi 5 novembre 1997.

Les représentants du SNTRS-CGT sont : François FAVIER, médecin, Ingénieur de recherche à l'INSERM (section nationale INSERM du SNTRS) et Olivier-Michel PASCAULT, doctorant EHESS (Bureau national du SNTRS-CGT). Michel GRUSELLE, DR au CNRS et Michel PIERRE, DR au CNRS, de l'USCA, qui seront bientôt membres du SNTRS, sont également présents.

Déclaration orale (in extenso) de PASCAULT, au nom du
SNTRS-CGT et de l'USCA-CGT durant la séance

J'interviens au nom de deux organisations syndicales de la CGT : le SNTRS-CGT et L'USCA-CGT.

L'un de mes prédécesseurs l'a dit avant moi, Monsieur le Premier Ministre Lionel Jospin l'a rappelé la semaine dernière lors de l'inauguration de la Conférence sur les technologies industrielles organisée par la Commission européenne (Toulouse, le 27 octobre) : les pays les plus compétitifs sont ceux qui << consacrent à la recherche publique ou privée l'effort le plus important >>.

Cet intérêt bien compris pour le pays relève d'une option volontariste significative que M. Allègre annonce et << acte >> lui aussi. Ainsi, la CGT considère d'un bon œil le budget 1998 entrevu qui prévoit 399 créations de postes de chercheurs (297 au CNRS et 50 à l'INSERM) et 194 postes d'ingénieurs, techniciens et administratifs (128 au CNRS et 40 à l'INSERM) tous les Établissements Publics Scientifiques et Techniques (EPST). Cependant, cela ne résorbe pas de façon prégnante le déficit des années antérieures. Bien entendu, la CGT se félicite de ces créations de postes statutaires de chercheurs, mais les 194 ITA supplémentaires ne satisfont guère la perte des 502 postes perdus sur l'année 1997 dans ces EPST.

Un constat simple aujourd'hui : les emplois techniques précaires se multiplient, notamment par l'aide hasardeuse s'il en est des associations caritatives (par le recours à des CDD, des vacations très mal rémunérées, les contrats emploi-solidarité, etc...) ou par la mise en place de "plateaux techniques" tels ceux proposés dans l'appel d'offre du GIP HMR-INSERM avec embauche, ce qui est intolérable, de CDD pour 3 ans.

Ici et là, des doctorants "corvéables à merci" sont utilisés à seule fin de combler des lacunes évidentes. La conséquence directe de cela mène à la perte irréparable de la mémoire technique. Les relations intersubjectives entre les personnels techniques statutaires et les doctorants se détériorent. Trop souvent, les règles les plus élémentaires de sécurité sont bafouées du fait du manque d'encadrement. Dans beaucoup d'autres cas, les ITA doivent se consacrer à des tâches déqualifiées tout en supportant mal l'utilisation des doctorants mal rémunérés ou pas du tout rémunérés pour effectuer des appoints. En Sciences Humaines et Sociales, la situation des doctorants est de plus en plus précaire (grosso modo, 70% d'entre eux vivent sans aucun financement).

Qu'on ait pu le dire et le démontrer dans cette Table Ronde est heureux.

Qu'on mette désormais un terme à l'absence de statut de salarié des doctorants serait très enviable.

L'excellent travail de synthèse de MM. Tobelem et Monthubert (en date du 9 septembre 97) le relève dans le compte rendu du groupe "doctorants". Il reflète la teneur des discussions du groupe. Presque tous ses membres s'accordent pour qu'« un statut de salarié ou de fonctionnaire stagiaire » soit mis à l'ordre du jour, de même que la thèse doit impérativement figurer dans un texte conventionnel et répondre au cadre réglementaire sur le statut social (droits, cotisations retraite, protections sociales, etc...). Or, cela a été placé en exergue des travaux de ce groupe, « le statut social doit assurer une protection sociale homogène (maladie, chômage, retraite,...) ».

Ce statut de salarié pour les doctorants n'est en rien l'issue d'une inique question de justice ou d'une pieuse morale progressiste : il reste un point central de notre démarche commune, c'est-à-dire pour un véritable service publique de la Recherche.

En effet, l'allongement de la thèse, en particulier en SHS (par exemple, 5 ans en psychologie, 4 à 5 ans en philosophie), et l'incitation à effectuer des "Post-Docs" aboutissent à la remise en cause du grade des Chargés de Recherche 2 (CR2). Ce statut de salarié permettrait en outre de maintenir le recrutement sur des postes CR2 ou Ingénieurs de Recherche 2 (IR2) des nouveaux docteurs dans les EPST, ou comme Maîtres de conférence dans les Universités. Par ailleurs, nous le disons, la CGT n'est pas opposé aux "Post-Docs", mais cette période ne doit pas excéder 2 ou 3 ans.

Nous savons que M. Allègre n'est pas « d'accord pour que les doctorants aient un statut de salarié ». C'est du moins ce qu'il a dit aux représentants de la FERC-CGT (Fédération Éducation Recherche Culture) le vendredi 31 octobre.

Nous posons donc une question claire : à quoi sert-il de tenir des Tables Rondes,

au demeurant bien menées par nous tous, si le Ministre ne goûte guère nos idées ou exprime des *a priori* à l'égard des propositions des organisations syndicales, de personnalités reconnues et plus généralement aux *desiderata* de beaucoup des présents le 16 juillet dernier.

Toutes les propositions et solutions éventuelles qui iraient dans le sens de cette exigence répondraient à la résorption des fameux « 10.000 doctorants précaires » évoqués par la Ministre lui-même, et seraient bonnes à prendre.

Pour sa part, la CGT avance des propositions allant dans le sens d'un contrôle du financement des thèses par une mutualisation de toutes les bourses, aussi bien celles émanant du ministère que celles attribuées par les entreprises privées et les associations caritatives (en ce sens, vous nous rejoignez avec votre idée d'Agence {cf. le compte rendu en 7 points de Vincent Courtilot, texte qu'il soumettra au Ministre}). Il en va de même pour les personnels techniques en situation précaire par la mutualisation du fonds de contractualisation géré par les EPST.

La précarité des doctorants est réelle. Je la connais, je la vis. Elle ne doit plus être le lot quotidien des jeunes scientifiques que nous sommes. Le travail clandestin dans les laboratoires, les négritudes en SHS sont des sujets forts. Aussi, le ministère d'aujourd'hui devrait embrasser le *Grand Œuvre* de l'élaboration de ce statut de salarié et annoncer publiquement un travail de réflexion préparatoire en vue d'une réglementation. Et vite, très vite... avant la diffusion des reportages des équipes de télévision qui enquêtent déjà dans les laboratoires : c'est que la précarité des doctorants est désormais trop criante. Attelons-nous ensemble à inverser cette tendance !!!

Je fais un petit ajout. Une bonne piste serait à explorer et développer; ce fut celle énoncée le 16 juillet par M. Monthubert : celle des débouchés des docteurs dans l'administration, voire la haute fonction publique.

Je vous remercie.

Résumé complet des propositions que Vincent Courtillot soumettra à Claude Allègre, ministre de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie

« Savoir pour pourvoir afin de prévoir »

Auguste Comte

Au préalable, nous devons préciser les intentions de Vincent Courtillot. La tenue de ces tables rondes qui eurent lieu tout l'été fut le fruit d'une volonté du ministre Claude Allègre en personne, autour de ses thèmes de réflexion favoris et selon une méthode souhaitée par lui : l'écoute des organisations syndicales, de personnalités, (l'Académie des Sciences par exemple), des directeurs généraux des EPST, d'associations « société Université Recherche », association « Bernard Grégory » etc. quelque en soient leurs points de vue, leurs appréciations et leurs divergences d'analyse variées, l'écoute est une vertu, la vertu du dialogue. Dans un second mouvement, Vincent Courtillot se charge d'opérer une synthèse à partir des travaux écrits des quatre groupes, laquelle servira de document qu'il présentera au ministre. Son vœu est de lui faire parvenir une série de propositions; seulement ce sera Claude Allègre qui, en dernier ressort, aura le soin de trancher dans ses décisions et suivant sa volonté doublée d'une vue attentive sur le budget alloué. En somme, la volonté politique est sujette à des impératifs budgétaires mais aussi à des soucis de satisfaire des critères économiques, idéologiques et supra-nationaux. Nous le savons, on nous le répète à l'envi bien souvent, les deniers de l'État qu'il présentera au ministre. Son vœu est de lui faire parvenir une série de propositions; seulement ce sera Claude Allègre qui, en dernier ressort, aura le soin de trancher dans ses décisions et suivant sa volonté doublée d'une vue attentive sur le budget alloué. En somme, la volonté politique est sujette à des impératifs budgétaires mais aussi à des soucis de satisfaire des critères économiques, idéologiques et supra-nationaux. Nous le savons, on nous le répète à l'envi bien souvent, les deniers de l'État et ses réserves ne sont pas illimités.

Observons ensemble ce que proposera le conseiller spécial, et goûtons notre plaisir de comparer les documents établis par les groupes durant l'été (lire les SNTRS infos afférents, et le BRS du mois d'octobre) afin de tirer des conclusions instructives de ce que l'avenir réserve aux jeunes scientifiques (doctorants, docteurs, post-docs, IR2, CR2, et Maître de conférences 2).

Précisons un dernier élément : Vincent Courtillot a insisté sur sa propre et unique responsabilité à l'égard du texte de synthèse qu'il soumettra à Claude Allègre. En aucun cas ce texte

n'engage le ministre. Voici là deux ans de travail qui s'annoncent, de travail interministériel, selon Vincent Courtillot.

Les sept idées forces retenues par Vincent Courtillot

Premier point : Constitution d'une Charte de thèse

{Après une querelle sémantique de bon aloi, chacun a souhaité modifier l'intitulé initial de ce point : "constitution d'une Charte du doctorant"; eh oui, que voulez-vous, c'est la même chose pour la "flexibilité du travail" devenue "employabilité". Tenez-le vous pour dit, les mots, les mots, les mots... ils ne changent pas les conceptions appliquées !}

Cette Charte repose essentiellement sur un projet personnel : il engage le doctorant et le directeur de thèse, le directeur du laboratoire et le directeur de l'école doctorale. << Recruter un jeune scientifique est un acte très important >>, explique Vincent Courtillot qui ajoute : << on fait la politique scientifique en recrutant >>.

Cette Charte devrait s'ébaucher dans une démarche interministérielle, car une analyse juridique doit l'accompagner, particulièrement sur le sujet de la propriété intellectuelle. Les services internes du ministère de l'ENRT seront sollicités à bon escient.

Vincent Courtillot ajoute par ailleurs un *addendum* en deux éléments : il est souhaitable qu'une meilleure reconnaissance du niveau de qualification de la thèse soit d'actualité. Cependant, il s'appuie sur une analyse du CEREQ pour ne pas trop craindre de situation aliénante et de sous-emploi généralisé pour les docteurs (amélioration du niveau de qualification; adéquation niveau de qualification et emploi). Le second élément dépend d'une prise de position du *secrétariat général du gouvernement*, car pour l'instituer une astuce juridique est rendue nécessaire : la publication au Journal officiel de la République des nouveaux docteurs.

Deuxième point : promotion de la thèse dans les secteurs

industriels (en parallèle : la nouvelle direction de la technologie)

<< La valeur de la thèse est indiscutable en matière d'innovation >>, nous rappelle Vincent Courtillot. Quatre actions retiennent l'attention de celui-ci :

- 1°- un stage en entreprise au niveau du DEA avec diverses options (en remplacement du stage en laboratoire jugé inutile) et...
- 2°- ...remplacer l'année de DEA par une année de stage en entreprise (pour cela un arrêté est une nécessité juridique);
- 3°- mettre en place le monitorat en entreprise;
- 4°- développement rapide du DRT (diplôme Recherche & Technologie) en direction des PME-PMI (100 DRT sont financés);
- 4° bis- mise en place du capital/risque pour les jeunes docteurs (comme l'exemple du Canada).

Troisième point : Amélioration du système de financement des thèses

Il existe une possibilité de créer une Agence (mutualisation, pour certains) susceptibles de recevoir des fonds publics et privés en vue de financer des thèses (et non les thèses). Système souple et paritaire entrevu, déjà de grands groupes industriels ont approuvé cette idée.

L'objectif affirmé de ce système, de cette Agence chargée de collecter les subsides des uns et des autres, est d'augmenter significativement le nombre de thèses financées. Augmenter le nombre de thèses financées suppose aussi une couverture sociale conséquente des allocataires ainsi rétribués.

Vincent Courtillot précise qu'il s'agit là d'un << dossier très technique >> nécessitant la mise en place d'un petit groupe de travail qui examinera les financements, les problèmes juridiques, etc.

Quatrième point : Rénovation du système des ATER (attachés temporaires d'enseignement et de recherche — d'une année)

Après la dérivation subie par ce système, il s'agit aujourd'hui de le recentrer dans l'esprit du ministère de Lionel Jospin, c'est-à-dire une année pour préparer un concours de recrutement plus une 4ème année de thèse si elle est justifiée. De plus,

Vincent Courtillot souhaite proposer une fraction de postes pour des docteurs-ATER, comportant pour l'essentiel un contrat moral, avec la possibilité d'un service à temps partiel sans pour autant créer ou perpétuer des situations d'existence de statuts voisins avec des rémunérations différentes (actuellement, 70% des contrats ATER sont des 1/2 ATER). Le principe évoqué par le conseiller spécial du ministre est : << à travail égal, salaire égal >>.

S'agissant des ATER à temps plein, ils sont destinés à des ATER-docteurs pour 1 an plus 1 an renouvelable, si nécessaire. La pratique des ATER de 3 années consécutives est à bannir. Corrélativement, il faut réviser les allocations telles qu'elles existent en ce moment. Vincent Courtillot précise que la dérive la plus importante est celle constatée en SHS. Enfin, sur ce point, le financement normal est de 400 allocations au regard du budget antérieur, lequel se situe à la marge par rapport au calendrier prévisionnel.

Cinquième point : Évolution du système des prag et prce (professeurs agrégés et professeurs certifiés dont les services s'exécutent dans le Supérieur)

Le nombre de prag et de prce par rapport aux perspectives d'avenir est à affiner. Selon Vincent Courtillot, il revient de revenir aux sources de cette mesure : il faut recruter des enseignants non chercheurs pour enseigner auprès d'étudiants non chercheurs. Des prag demandent à préparer des thèses mais aussi d'intervenir dans des disciplines (maîtrise de conférence) et aspirent donc à un (des) statut(s) d'enseignant-chercheur. 12.000 prag environ possèdent le premier statut; on les retrouve dans les IUT et les IUFM plus 200 prag qui passent une thèse chaque année. Ce flux de 200 prag passant une thèse par an doit augmenter durablement.

Vincent Courtillot entrevoit trois actions :

- 1°- nécessiter de définir le rôle pédagogique des prag et prce dans un statut afin d'améliorer les enseignements donnés;
- 2°- pour les prag-doctorants, il faut leur alléger leur temps de service mais en y ajoutant des contraintes : évaluer avec une extrême rigueur en SHS la durée de la thèse, laquelle est plus longue et n'est pas entrevue sur les mêmes critères que dans les autres disciplines; il faut en limiter la durée; selon la contrainte budgétaire existante, les 1/2 services des prags doivent se transformer malgré tout en création de postes de Maîtres de conférence;
- 3°- il est impératif d'aligner les salaires entre les allocataires, les prag et les prce; enfin, le choix est clair : les prag enseignent, ils ne sont pas des

chercheurs; les prag-doctorants doivent obtenir des droits supplémentaires.

Sixième point : Un véritable système ambitieux de post-doc. afin de compléter la formation et de la professionnaliser avec en plus une mobilité extensive des docteurs.

1°) le post-doc. de jeunes français vers l'étranger.

C'est au pays d'accueil que revient le devoir de rémunérer.

2°) les post-docs d'étrangers en France.

C'est un système important, nous rappelle Vincent Courtillot, même si ce système est en voie de diminution du fait des contraintes budgétaires.

Il est impératif de susciter un véritable système de post-doc. pour les jeunes français avec une clause de base absolue : la mobilité.

Dès lors, affirme Vincent Courtillot, il nous faut << agir dès la loi de finance 1998 dans les EPIC >>. À cette fin, 50 millions de francs ont été alloués à la création de 250 post-docs en entreprise dès 1998.

D'autre part, il convient d'apporter une modification du système de crédit-impôt-recherche; ainsi un post-doc. devra être un contrat d'un an renouvelable plus une année, si nécessaire, afin de conduire vers une embauche définitive.

Vincent Courtillot apporte une précision importante à ses yeux : pas de création de post-doc dans les universités et les EPST. Les postes dans les universités et les EPST sont réservés aux ATER-docteurs.

Septième point : la promotion de la mobilité en cours de carrière.

Le terme "mobilité" entend les séjours à l'étranger, les stagiaires étrangers en France, et les allers et retours entre le Supérieur et la Recherche. En outre, la mobilité vers le milieu industriel de chercheurs devrait être accentué (il y a aujourd'hui environ dix agents CNRS passés vers l'industrie).

Vincent Courtillot énonce le principe de base qu'il désire voir mettre en œuvre : pendant la contractualisation d'une équipe, ou des unités associées, dès 1998, il s'agit de prévoir des accueils de chargés de recherche dans les universités.

Addendum : il en va de même pour la mobilité post-doc. et la mobilité vers l'Université ou vers les EPST d'universitaires.

Commentaires

A la suite du tour de table, Vincent Courtillot a modifié ou ajouté trois points : — la création d'un site WEB à l'usage des doctorants;

— lever la difficulté de la formation continue (la thèse par rapport aux conditions d'âge pour l'obtention d'une allocation; cette situation diffère de celle des autres pays européens)

— l'évaluation des enseignants-chercheurs et chercheurs doit être reprise. Un groupe de travail spécifique se mettra en place sur ce sujet (surtout en matière d'innovation technologique).

Que dire de plus ? Vous le voyez, par votre lecture, le statut de salarié des doctorants est oublié, et nulle remarque sur la déclaration de la CGT n'a été faite, un peu comme si elle était passée inaperçue. Il nous revient de mesurer ces propositions de Vincent Courtillot, et d'agir en conséquence.

Pour ma part, je préfère exprimer mes points de vue sur cette séance de clôture de la table ronde sur l'emploi scientifique dans une tribune libre (à paraître dans le prochain BRS).

Olivier-Michel PASCAULT,
lundi 24.XI.97

Appel d'Offre GIP HMR-INSERM : Aide ou Pilotage de la Recherche Publique ?

Déclaration SNTRS-CGT - CGT Roussel Uclaf

Récemment il a été créé un **GIP HMR** (Groupement d'Intérêts Publics Hoechst-Marion-Roussel) consistant en la création d'un fonds de recherche d'un montant de 220MF sur 3 ans (en réalité la contre partie du désengagement final de l'Etat dans l'entreprise Roussel Uclaf, qui détenait 40% des actions) destinés à financer des projets de recherches en partenariat avec les organismes publics de recherche (CNRS, INSERM, CEA). Ce GIP HMR est dirigé par le Pr Coulomb M. (Université de Grenoble), son Conseil de gestion est présidé par Jacquesson O. président de HMR France et le Comité de pilotage scientifique par le Pr Chambon P. (IGBMC de Strasbourg).

Le 13 août 1997, l'INSERM diffusait un **Appel d'Offres « Projets Multidisciplinaires Intégrés »** lancé par le GIP HMR pour le 20 Septembre 1997. Celui-ci porte sur le développement de « **plateaux techniques** » sur quelques sites dans le but de regrouper les moyens et les compétences nécessaires « **à l'étude des fonctions normales et physiopathologiques des gènes** ». Ces « **plateaux techniques** » devront « **obligatoirement être associés à des objectifs clairement définis de recherche fondamentale ou appliquée dans au moins un des axes stratégiques de HMR** ».

Les buts du GIP-HMR :

Comme l'ont montré le SNTRS et la CGT de Roussel Uclaf, le choix des projets se fera en fonction des domaines d'intérêts de HMR dont la stratégie internationale en matière de recherche conduit au **seul développement de procédés thérapeutiques dégageant une marge suffisante de profit** (pour une molécule : 2 Milliards de Francs de chiffre d'affaire et $\pm 20\%$ de bénéfice).

Ainsi, l'appel d'offre GIP HMR ne peut réellement concerner que les **Instituts Fédératif de Recherche (IFR) les plus performants** aujourd'hui puisqu'il « **visent à apporter à des plateaux techniques déjà existants des moyens complémentaires** ». On ne prête qu'aux riches ! Pour ceux qui espéraient qu'un tel appel d'offre permettrait d'aider des laboratoires publics (INSERM, CNRS) parmi les plus innovant, la réalité des objectifs affichés de HMR

est maintenant très claire : **HMR veut « se payer » en 3 ans ce qui ce fait de mieux en recherche biomédicale dans les EPST en France dans le but de rattraper son retard dans le développement des « nouvelles thérapies »** (thérapie cellulaire, thérapie génique) notamment par rapport à Rhône Poulenc Rorer. De plus, les conditions d'accès de ces plateaux techniques à des équipes extérieurs au site devront faire l'objet de conventions spécifiques avec HMR : ceci rappelle les exigences de la société Danone à l'INRA demandant à examiner les autres propositions émanant d'autres industriels pour pouvoir éventuellement s'y opposer. De plus en plus, les industriels veulent avoir un droit de regard et de préemption sur les travaux effectués, parfois d'exclusivité des résultats, ce qui peut conduire à une stérilisation de la Recherche.

Le secret :

Lors du vote du GIP HMR au **Conseil d'Administration de l'INSERM** (10 Avril 1997), le vide du document soumis au vote a amené le SNTRS-CGT a exigé la communication des documents concernant les accords entre HMR et le Ministère de la Recherche : le Directeur Général de l'INSERM, Claude Griscelli, a indiqué que la **non-communication de ces documents découlaient d'une décision administrative de très haut niveau !** En effet, récemment, le chef de la Mission Scientifique et Technique du Ministère nous a confirmé qu'il existait bien **une convention « secrète » entre l'Etat et HMR** et que même les **Directeurs Généraux de l'INSERM et du CNRS n'en avaient pas eu connaissance !**

Pourquoi un tel manque de transparence ? Que veut-on cacher ? Certains aspects de cette convention sont-ils si inavouables ? Sont-ils porteurs de scandales semblables à ceux que l'on voit actuellement éclater au grand jour ?

Les conséquences pour la recherche à Roussel Uclaf :

Le risque d'une **diminution du potentiel scientifique du centre de recherche de Roussel Uclaf à Romainville est posé** pouvant même conduire dans quelques années à **sa disparition**. Il faut savoir que le **nombre de domaines de Recherche travaillés à Romainville est passé en dix ans de 7 à 2 axes**

thérapeutiques. La période des vacances 1997 s'est traduite par une nouvelle accélération de cette stratégie de HMR : **gel du développement de 17 des 26 produits prioritaires** (dont la moitié pour Romainville) et **gel de l'embauche**. Ainsi les équipes « vieillissent » et aucun débouché n'est offert pour les jeunes docteurs dans ce secteur d'activité. Concernant l'emploi sur le site de Romainville, il est envisagé **150 départs dont le tiers dans le secteur de la Recherche**.

D'autre part, les salariés du site de Romainville s'inquiètent du fait que d'un côté HMR fait faire par la Recherche Publique ce qui pourrait être fait sur le site (via le GIP) et de l'autre met en veilleuse son propre centre de recherche. Ainsi, la plupart des équipements présentés en Annexe de l'appel d'offre sont déjà opérationnels à Romainville ou devaient l'être mais la **direction de HMR refuse de mettre des moyens nouveaux** (une demande de cristallographe vient d'être refusée) ou même **remet en cause ceux existant** (de graves menaces pèsent sur l'animalerie de transgène récemment installée à Romainville).

Les véritables objectifs du GIP HMR :

On l'aura compris par les faits exposés ici : le véritable objectif de HMR est de mettre en place par les meilleurs laboratoires de l'INSERM et du CNRS quelques « plateaux de haute technologie », en leurs faisant prendre tous les risques, en vu des profits espérés des futures thérapies cellulaire et génique. HMR veut aller vite !

Le développement de ces biotechnologies pose de très nombreuses questions : fréquentes remises en cause des stratégies avec l'évolution rapide des connaissances, réglementations différentes selon les pays, coûts élevés, problèmes d'éthique et de brevetabilité, dualité entre objectifs des chercheurs (voulant prendre le temps) et celui des industriels (voulant commercialiser le plus vite possible).

Le risque pour la Recherche Publique est de servir de sous-traitance.

Quel avenir pour la recherche pharmaceutique, en France.

Les revendications de la CGT peuvent se résumer en 4 points principaux :

1- **Mainien d'une recherche publique** disposant des moyens et de l'indépendance nécessaires pour couvrir le champ des connaissances notamment dans le domaine pharmaceutique,

2- **Mise en place d'une politique incitative**, dûment évaluée, en direction de l'industrie privée, pour créer ou élever le niveau des structures R&D des entreprises, sous conditions d'embauches de doctorants,

3- **Financer des actions thématiques** évaluées, sur une base contractuelle et mutuellement avantageuses, entre les secteurs publics et privés,

4- **Garantir que les investissements publics en direction du privé seront utilisés, en France, pour le développement et la production de molécules ou de procédés thérapeutiques nouveaux.**

Nous sommes opposés aux actions du type GIP-HMR, menées dans le plus grand secret, car elles auront pour effet de déstructurer le potentiel de recherche publique en l'asservissant aux profits industriels.

La CGT demande que l'Etat se donne les moyens d'agir sur cette industrie stratégique pour la France en procédant à des nationalisations d'une partie de ce secteur (pourquoi pas !), avec un contenu nouveau, pour :

a) développer l'emploi dans le domaine de la recherche et de la production,

b) que la France se donne les moyens de développer les méthodes thérapeutiques "d'utilité sociale" reconnues mais non nécessairement rentables au sens d'un groupe comme HMR,

c) que soit garantie la spécificité française en matière d'éthique pharmaceutique.

Paris, 22 Septembre 1997.



Pauvreté: état de la France

L'emploi ne protège plus de la pauvreté: 24 % des dossiers traités l'an dernier par le Secours catholique concernaient des ouvriers et 22 % des employés en poste. L'association caritative vient de publier une vaste enquête sur les personnes qui fréquentent ses services: le bilan

est désastreux. Les familles s'appauvrissent: 53 % des personnes reçues ont un ou plusieurs enfants, soit 8 % de plus qu'il y a quatre ans. L'endettement, et plus encore son niveau, ne cesse de croître: 4333 francs en 1989 à 7152 francs aujourd'hui.

Recherches civiles et militaires.

A la suite des interventions de Jacques TRELIN, représentant de la CGT au Conseil Supérieur de la Recherche et de la Technologie (CSRT), voici le programme qui a été retenu et remis au Ministère

concernant les applications civiles des progrès scientifiques attendus à partir de lasers de grande énergie (projet Mégajoule) et de très haute puissance (lasers compressés).

Si l'affaire suit son cours, ce texte pourrait faire partie d'un prochain rapport adressé à l'Assemblée Nationale.

R E P U B L I Q U E F R A N C A I S E

CONSEIL SUPERIEUR
DE LA RECHERCHE
ET DE LA TECHNOLOGIE

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE
DE LA RECHERCHE ET DE
LA TECHNOLOGIE

Paris, le 30 septembre 1997

Note de réflexion du CSRT

Objet : Applications civiles des progrès scientifiques attendus à partir de lasers de grande énergie (projet Mégajoule) et de très haute puissance (lasers compressés)

Au-delà des questions d'éthique, d'économies et de politique, y compris de celle, légitime, du secret défense et qu'il faut maintenir, il y a matière, estime le Conseil, à réfléchir aux applications scientifiques de certaines installations militaires, de leur possibles retombées civiles: en particulier lorsque la recherche civile ne dispose pas de moyens financiers suffisants pour investir dans des infrastructures semblables.

Pour que de telles études scientifiques aient lieu, il faut, bien entendu, que les installations soient ouvertes à la communauté scientifique française, voire européenne, aux industriels, sous réserve toujours des dispositions du secret défense et des règles conservatoires qui limitent la diffusion à l'étranger des équipements, des cessions de technologies et que les règles de fonctionnement et de collaboration conduisent à des décisions prises sur une base paritaire.

A contrario, il importe que l'on envisage aussi une utilisation croissante des technologies civiles par les armées, notamment celles de l'industrie électronique, et, par conséquent, la recherche amont. Dans le domaine de l'électronique, en effet, nous assistons à un grand bouleversement dans les rapports entre le militaire et le civil. Pour des raisons de coût, le civil aujourd'hui l'emporte sur le militaire au niveau de la production. Il convient d'en prendre date, sans pour autant empiéter sur les prérogatives des besoins de la défense nationale.

Dans un contexte de décroissance des budgets de défense dans l'ensemble du monde, les contingences dues aux nécessités budgétaires immédiates font porter les réductions beaucoup plus sur le secteur militaire que civil.

Aussi, d'une manière générale se trouve posé le problème de la conversion (ou de la reconversion) d'activité, et des femmes et des hommes qui jusqu'à présent exerçaient leur profession dans la production ou la recherche militaire. L'arrêt des essais nucléaires fournit un bon exemple. Le Conseil pense qu'une analyse des « 100 technologies-clés pour l'industrie française » et/ou des résultats de l'enquête Delphi, produits respectivement par les ministères chargés de l'industrie et de la recherche devrait pouvoir constituer non seulement une base de travail efficace permettant d'identifier de nouveaux axes de travail et de possibles pistes de reconversion mais aussi ouvrir la voie à une politique d'actions volontaristes de transfert de technologies cessibles entre le secteur militaire et l'industrie civile, nécessaires, nous semble-t-il, à la compétitivité économique du pays.

Sans dresser ici de façon exhaustive toutes les potentialités de recherche des équipements militaires pouvant être ouverts à la communauté scientifique, nous pouvons illustrer notre propos par le seul projet Mégajoule, qui sera à terme une machine de physique de tout premier plan. Outre les recherches pour une nouvelle source d'énergie, la fusion par confinement inertiel, voici une liste d'applications scientifiques qu'il serait possible d'envisager autour de la LIL et du LMJ:

Par rapport aux installations actuelles, les futurs grands lasers permettront de porter la matière à des densités et des températures plus élevées (plasmas), sur de plus grands volumes. La gamme des plasmas obtenue ouvre les champs de recherches suivants :

HAUTES DENSITES D'ENERGIE

PROPRIETES ELECTRONIQUES ET RADIATIVES DE LA MATIERE :

La vaste gamme de densité et de température des plasma qui seront produits par le LMJ permet d'étendre l'étude expérimentale de la matière dans des conditions encore inexplorées. De hautes densités modifient l'agencement du cortège électronique des ions, abaissent les seuils d'ionisation, et influent sur les interactions entre les électrons liés aux ions et les électrons libres. La modélisation des propriétés optiques des plasmas repose sur la connaissance de ces propriétés.

HYDRODYNAMIQUE EN CONDITIONS EXTREMES ET ÉQUATIONS D'ÉTAT :

Génération d'écoulements hydrodynamiques en régime de densité et de température très élevées, inatteignables avec les moyens conventionnels, sur de grandes échelles spatiales et temporelles. Étude de la transition vers la turbulence sous l'effet de diverses instabilités. Tests des outils de simulation en hydrodynamique (ICF, Astrophysique ...).

Acquisition de données expérimentales sur le comportement de la matière dans la gamme de pression 1 Mégabar - 1 Gigabar, et comparaison aux modèles théoriques. Ces expériences reposent sur la comparaison de la propagation de deux ondes de choc dans deux milieux dont l'un sert de référence.

Applications à la théorie de la structures des planètes géantes et des naines blanches.

Étude de l'endommagement et des propriétés mécaniques des matériaux (métaux, alliages, céramiques) sous des impacts à grandes vitesses.

PHYSIQUE NUCLEAIRE :

Peuplement et dépeuplement par interaction laser d'états nucléaires de longue durée de vie :

Étude des capacités de stockage et de restitution de quantités élevées d'énergie, apportées par un laser, par des noyaux possédant un état d'excitation de longue durée de vie. Étape vers la réalisation de lasers à rayonnement γ .

Mesures de taux de réactions thermonucléaires à très basses énergies :

Utilisation des plasmas thermonucléaires produits par laser pour mesurer les taux de réactions nucléaires difficilement accessibles par les moyens conventionnels, se déroulant au cours du Big Bang et dans les étoiles. Analyse *in situ* des modifications apportées à ces taux par les phénomènes de corrélation dans les plasmas denses.

Exploitation de l'intense production de neutrons :

Les captures rapides et successives de neutrons par des noyaux produisent des noyaux très instables,

importants pour la compréhension de la structure nucléaire. Ce mécanisme, opérant dans les supernovae, est responsable de la production de la majeure partie des éléments lourds de la nature.

ASTROPHYSIQUE :

Intérieurs stellaires. Nucléosynthèse. Hydrodynamique. Interactions de la matière avec le rayonnement :

L'étude expérimentale directe des propriétés de plasmas identiques à ceux des intérieurs stellaires (relation température densité, état d'ionisation, opacité au rayonnement ...) est au fondement de la théorie de l'évolution stellaire et de l'interprétation des expériences spatiales dédiées à l'étude du Soleil et des étoiles.

Étude expérimentale, par l'intermédiaires de lois d'échelles, de l'explosion des étoiles massives et des instabilités affectant l'évolution hydrodynamique de la matière éjectée.

Évolution du gaz interstellaire soumis au rayonnement d'étoiles ionisantes, et au voisinage d'étoiles à neutrons et de trous noirs.

HAUTES INTENSITES ET IMPULSIONS BREVES

EFFETS RELATIVISTES ELECTRONIQUES, GENERATION DE CHAMPS MAGNETIQUES ULTRA INTENSES:

Autofocalisation :

Des impulsions laser brèves et intenses créent dans un plasma l'équivalent d'une fibre optique capable de conduire sur de grandes distances un faisceau laser d'un diamètre de l'ordre du micron.

Accélération de particules chargées :

Le champ électrique intense d'une onde laser peut dans certaines conditions accélérer des électrons ou des ions à des énergies très supérieures à leur énergie thermique (actuellement > 1 MeV). Le mouvement cohérent des électrons relativistes peut produire des champs magnétiques de plus de 10 000 Tesla.

La génération d'harmoniques d'ordres élevés de la fréquence laser peut conduire à la conception de sources cohérentes de rayonnement X.

PHYSIQUE ATOMIQUE ET SPECTROSCOPIE DE LA MATIERE TRES ELOIGNEE DE L'EQUILIBRE :

Les champs électriques que l'on peut atteindre sont supérieurs au champ qui lie les électrons aux noyaux. L'étude des états transitoires que l'on peut produire ainsi permettra une meilleure compréhension des mécanismes d'absorption de l'énergie, d'excitation et de relaxation électronique, appliquée notamment à la maîtrise des paramètres lasers appropriés à de nouveaux schémas de lasers en rayonnement X, nécessaires au diagnostic des propriétés de la matière dense.

CONCEPT D'ALLUMAGE RAPIDE DES REACTIONS DE FUSION CONTROLEE :

L'ensemble de ces études permettra d'étudier le processus de dépôt d'énergie par des électrons suprathermiques, pénétrant, parce qu'ils sont relativistes, au cœur d'un plasma deutérium-tritium en compression.

Compte-rendu du Comité Technique Paritaire CNRS du 13 octobre 1997

Par Bernard Blanc et Jocelyne Léger, représentants SNTRS-CGT

C'est le premier CTP présidé par Mme Catherine BRECHIGNAC (Mme CB). Au moment de l'adoption des comptes-rendus des séances précédentes, Mme CB indique qu'Allègre souhaite ralentir la construction des Très Grands Equipements, en conséquence elle ne va pas réunir le Conseil des TGE du CNRS tout de suite (cf. CR du CTP du 10 juin 97).

1- Plan triennal de formation permanente (97-98-99) :

(cf. CR de la rencontre du 7 février 97 pour sa préparation dans BRS n° 336 et CR de la CNFP du 24 juin 97).

H. Douchin présente le plan triennal : effort de méthodologie, cahier des charges, charte des formations qualifiantes, poursuite de la formation au management, assurer à niveau constant l'évolution technologique...

Pour le SNTRS, ce plan manque d'ambition, il est flou sur les formations, l'absence de programmation des emplois ne permet pas aux agents de définir leurs besoins, pas d'engagement précis budgétaire et notamment rien sur le rattrapage par rapport aux 3,8% de l'accord Fonction Publique, mauvaise prise en compte des besoins individuels. Quelques propositions concernant le suivi individuel des agents ont été prises en compte (recensement des agents n'ayant suivi aucune formation depuis 3 ans).

Le SGEN regrette de ne pas recevoir les comptes-rendus de la CNFP et les avis exprimés par les organisations syndicales. Elle constate la mise à l'écart de la CNFP (il n'y a pas l'avis de la CNFP et les annexes du plan). L'absence d'analyse des besoins, l'absence de prise en compte des besoins individuels constituent une politique délibérée. Absence de programmation des moyens, le budget stagne. Rien n'a changé en ce qui concerne le remplacement des agents en formation.

Le SNPEN constate que la formation personnelle est devenue le parent pauvre de la Formation Permanente.

Le SNIRS ne s'inquiète que de la difficulté d'intéresser les agents à l'expression de besoins. A ce propos, le SNTRS rappelle l'absence de matérialisation dans la carrière, qui peut expliquer dans certains cas le désintérêt à l'expression des besoins.

La discussion s'est enlisée autour de propos maladroits de Mme CB sur la formation permanente des chercheurs (" qui se forment en travaillant ") non prise en compte dans le budget et sur le remplacement des agents en formation.

Ce qui ressort nettement des positions de Mme CB (ou de H.Douchin) c'est : " on n'a pas les moyens de remplacer tous les agents en formation, on remplace déjà tous les agents en Congé Individuel de Formation c'est bien " (NDRL : si

ce n'est pas vrai, faites le savoir !), " le CNRS ne fera pas d'ouverture tous azimuts sur les projets individuels de formation, il faut que cela intéresse le CNRS ", " il faudrait séparer chercheurs et ITA dans le budget ", " on devrait pouvoir afficher l'objectif de se rapprocher des 3,8% de l'accord FP ".

Avis du CTP sur le plan triennal proposé par le CNRS :

7 contre (SNTRS, SGEN) ; 3 Abstention (SNCS, SNIRS) ; 10 Pour (Administration)

2- Projet de Décision de création d'une "Direction de la Communication" :

Mme CB indique que ce projet sera soumis au Conseil d'Administration du 23 octobre 97 mais le point ne figure pas à l'ordre du jour communiqué aux élus...

JP Souzy présente le projet qui transforme la MIST en Direction de la Communication (DIRCOM) pour s'adapter aux nouvelles techniques de communication. Il commente l'organigramme proposé. Catherine EUVRARD devient Directeur de la Communication.

Cette Direction comprendra trois bureaux :

- bureau de la communication (Journal du CNRS, Rapport annuel, Web institutionnel)
- bureau des relations extérieures (relations presse, relations avec les élus et décideurs, actions institutionnelles)
- bureau de l'information scientifique et technique (CNRS-Info, actions éducatives et culturelles) CNRS-Audiovisuel et Images Média feront l'objet d'un audit.

Le SNTRS a regretté la vision rétrécie de l'information scientifique qui ne figure que sous l'aspect vulgarisation scientifique et communication institutionnelle. Le fait que ni l'INIST, ni les éditions ni les publications ne soient rattachés à cette direction montre qu'il n'existe toujours pas de politique d'information scientifique et laisse craindre la poursuite de l'évolution vers l'exclusion de l'INIST du CNRS. Le SNCS se déclare consterné par cette logique exclusivement " relation publique " ou la mission d'information scientifique et technique est définie comme ayant "essentiellement pour but de conforter l'image scientifique du CNRS auprès de cibles spécialisées ou de jouer un rôle éducatif et formateur". Il souhaite la création d'une direction IST à part entière, le but étant avant tout la diffusion des connaissances scientifiques et se prononce pour le maintien de l'INIST au CNRS.

Mme CB indique qu'elle avait pensé à une direction IST, mais comme la source de

l'information est la même, elle n'a pas retenu l'idée. Quant à l'INIST sa situation est trop instable et c'est volontairement qu'il ne figure pas dans la nouvelle direction. Elle tient à ce que l'institut lui soit rattaché directement.

Il semblerait que la direction n'ait rien d'autre à dire sur ce sujet si ce n'est qu'Allègre doit en discuter avec elle...

Le SNIRS souligne que la MIST compte 38 personnes, l'organigramme de la Dircom prévoit 31 : que deviendront les autres ?

JP Souzy : ce chiffre ne recouvre pas toutes les fonctions. Il reste une chargée de communication au secrétariat général. On ne sait pas encore si CNRS-Périodiques et CNRS-Éditions seront rattachés à la Dircom.

Le SNTRS cite l'exemple de l'INRA qui met à disposition gratuitement sur le Web une notice bibliographique très complète des publications de ses chercheurs avec possibilité d'obtenir, toujours gratuitement, la publication complète.

Mme CB donne un exemple allemand où des articles non vérifiés circulent sur le Web. Elle préfère être prudente et ne pas aller trop vite. Il faut s'assurer que toutes les garanties de contrôle soient prises.

Avis du CTP sur le projet de décision du CNRS : 9 contre (SNTRS, SNCS, SGEN) ; 1 Abstention (SNIRS) ; 10 Pour (Administration)

3- Conseils Consultatifs Régionaux du CNRS :

Ce point est remis en débat à la demande du SGEN-CFDT qui à lui seul peut demander l'inscription d'un point à l'ordre du jour (5 représentants au CTP).

Pour le SGEN, il est indispensable de discuter de la mise en œuvre en région de la politique nationale ainsi que de l'animation de la communauté scientifique régionale, or, le texte adopté en décembre 96 par la seule Direction du CNRS prévoit : un rétrécissement du champ de compétences des CCR, l'exclusion de la représentation des personnels non CNRS travaillant dans les formations CNRS, la suppression des élections au profit d'une désignation par les syndicats présents dans les régions et marque la dérive centralisatrice de la direction précédente. Il rappelle qu'il a refusé de désigner ses représentants (NDLR : le SNTRS aussi, cf. lettre du 6 mai 1997).

JP Souzy fait un bref historique et précise que si le CNRS, par souci d'économie, ne souhaite pas faire des élections, il est prêt à envisager un dépouillement par région d'une élection nationale (CAP) pour avoir une représentativité régionale (utilisée uniquement pour la composition des CCR).

La proposition de la CFDT revient à un retour au texte antérieur de 1989 ("CCR Kourilsky") avec élections. La CFDT présente l'exemple positif du

fonctionnement du CCR d'Orléans (au moins pour la région Centre).

Mme CB répond qu'il n'est pas question qu'il n'ait pas de vie scientifique en région, mais se demande si c'est aux Délégués Régionaux d'assurer cette vie scientifique. Elle refuse de revenir au texte de 89, qui n'est pas adéquat. Elle reconnaît qu'il faut réfléchir aux rôles des CCR mais elle ne veut pas donner de poids scientifique aux DR, leur rôle actuel est de faire de l'Administration. Elle a peur de débordements : les "régions" montant des projets et demandant ensuite à la Direction du CNRS de payer pour leur maintien...

Le SNTRS rappelle ses propositions faites depuis 2 ans et pose le problème de l'insertion du CNRS dans les régions (relations avec les universités et grandes écoles, pôles universitaires régionaux, plates-formes techniques, contrat de plan Etat-Région, bourses de thèses et subventions des Conseils régionaux).

Le SNCS intervient sur le rôle des DR et l'articulation national/régional du CNRS. Il propose d'en débattre lors d'un prochain CTP. Il doute de l'utilité d'avoir une structure paritaire (partie administrative "silencieuse").

Les représentants du personnel insistent sur un engagement ferme de la Direction du CNRS à faire fonctionner correctement d'éventuelles futures structures.

En résumé, Mme C.B. semble :

- ne pas vouloir revenir sur le rôle des DR,
- ne pas vouloir revenir aux CCR de 1989,
- très consciente du rôle du CNRS en région,
- prête à envisager l'animation d'une "vie" de la communauté CNRS en région...

Deux solutions semblent possibles : un CCR (à redéfinir) ou une structure de "Conseil scientifique régional" type INSERM...(Mais ATTENTION : il ne s'agit que d'impressions de vos représentants).

Décision de la Direction (après le débat du CTP) : mise en place d'un groupe de travail pour préparer un débat lors d'un futur CTP. Chaque syndicat doit désigner rapidement son représentant pour ce groupe de travail.

4- Présentation du Bilan social CNRS 96 :

Ce document apporte toujours un grand nombre d'informations : il est disponible dans les Délégations régionales.

Quelques remarques de forme :

- interversion de chiffres de représentativité syndicale, notamment SNTRS et USCA (demande d'un erratum)
 - les chiffres de la représentativité dans la Fonction Publique ne concernent que La Fonction publique d'Etat (demande de faire figurer la précision).
- Comme chaque année le SNTRS conteste la place du chapitre sur les Contrats Emploi Solidarité dans le chapitre "actions de solidarité" alors qu'il s'agit d'emplois.

Notre intervention principale porte sur le rapport ITA/chercheurs selon les classes d'âge (page 25 du

bilan social). Nous demandons que le CNRS fournisse les documents promis en juin sur les besoins en postes et le recensement des précaires.

Mme CB espère qu'on aura des postes ITA au budget 98. Elle estime que la politique de recrutement chercheur a reposé depuis 20 ans sur le CNRS (peu de recrutement à l'Université).

Classes d'âge	ITA	Chercheurs	ITA+ Cherch	ITA/Cherch
31-40 ans	2602	3293	5895	0,79
31-45 ans	4330	4860	9190	0,89
46-60 ans	7982	5488	13470	1,45
51-60 ans	5134	3493	8627	1,47

5- Présentation du Bilan (partiel) 96 de la restauration sociale :

Nous disposons de tous les bilans des restaurants privés et de tous les bilans des restaurants hébergés. Nous n'avons pas les bilans des restaurants à gestion associative (CAES). H.

Douchin nous assure que les bilans des restaurants à gestion associative ne font pas l'objet d'une attention particulière... de la part du CNRS.

Nous constatons que le coût de l'assiette est inférieur au prix payé par le rationnaire :

Restaurants	prix payé	coût de l'assiette
gestion privée	19,46F	16,77F
gestion CAES	20,79 F	18,98 F

Nous posons le problème des "Conseils de surveillance", prolongés jusqu'au 31 décembre 97. Ils devront être renouvelés (élection ou non ?). Nous demandons au CNRS de ne pas attendre le dernier moment, pour imposer des solutions dans l'urgence, comme pour les CCR.

A notre intervention sur l'avenir de la restauration à gestion associative, H. Douchin répond qu'une réunion a eu lieu avec les syndicats le 10 octobre (voir le Compte-rendu par ailleurs). La Commission Nationale de Restauration doit se réunir le 18 novembre.

le nombre est en cours de discussion. A voir avec la préparation des recrutements 98.

6- Questions diverses :

a) avenir de l'INIST

Aucune décision n'est prise sur la nomination d'un nouveau directeur qui dépend de ce qui va être décidé au Ministère pour le rattachement de l'Institut. L'actuel directeur "souhaite" partir. Mme CB indique qu'une réunion avec le Cabinet du Ministre est prévue à la mi novembre. Elle y participera avec le Secrétaire Général du CNRS. JP FINANCE (Président de l'Université Nancy-I est invité.

Mme CB s'engage à faire un compte-rendu au CTP de décembre. Elle rencontrera ensuite les organisations syndicales.

d) mesures RTO-RPO pour la validation des années de non titulaire:

Selon H. Douchin, 116 agents ont demandé le retour total sur option. Cette procédure demande 6 mois.

A l'une de nos questions, M. Douchin répond qu'il est possible à un agent ayant demandé le Retour total d'arrêter sa demande, si elle est encore au CNRS, par exemple pour bénéficier du Retour partiel (dont la possibilité était encore incertaine au moment de la demande de RTO). Le RPO est une procédure encore plus compliquée et plus longue (donc plus de 6 mois). Comme les agents doivent partir à la retraite avant la fin de l'année, ils risquent de ne pas percevoir de retraite pendant ce temps (attention : regarder ses économies). Nous insistons sur la nécessité de mesures connues à plus long terme, notamment si le RPO doit être prolongé en 98.

En réponse à une autre de nos questions, Mme CB précise qu'elle n'envisage pas de donner l'indemnité de départ entre 60 et 64 ans systématiquement à tous les ITA (ce n'est pas la peine, ils partent à 60 ans environ sans indemnité !).

b) recrutement complémentaire chercheurs au titre 97

selon Mme CB il y aurait entre 50 et 70 chercheurs recrutés au 1er janvier 98, par utilisation des listes complémentaires des concours 97. Le Conseil scientifique sera consulté sur la liste proposée.

d) PPRS :

Incidence sur la PPRS du basculement de la cotisation maladie (les primes ne cotisent pas) en CSG (les primes contribuent...). Au cours de la réunion préparatoire au CTP, nous avons demandé que la "compensation" se fasse par une revalorisation en points de "l'indice de référence prime". M. Douchin a répondu qu'il nous suivait complètement sur la question, mais qu'il s'agissait d'un problème Fonction Publique.

c) postes d'accueil chercheurs en SHS

CONSEIL SCIENTIFIQUE

REUNION DU 18 SEPTEMBRE 1997

Le Conseil scientifique 1997 est composé de :

- 1 président : le directeur général du CNRS
- 9 membres de droit : 1 DGRT (B. Bigot), 1 chef de la MST (G. Tobelem), 7 directeurs de département : SPM (Jean-Paul Pouget), PNC (Claude Detraz), SPI (Jean-Jacques Gagnepain), SDU (Jean-François Minster), SC (Jean Claude Bernier), SDV (Jacques Samarut), SHS (Marie-Claude Maurel)
- 11 membres élus : J. Bretagne, G. Jaureguiberry, O. Kourchid (A1) ; F. Albareda, M. Piecuch (A2) ; C. Chopard, E. Ruellan (B1) ; M. Bastien, J. Schön (B2) ; M. Bigoteau, H. Serne (C)
- 7 représentants des sections élus au titre des conseils de départements : J. Dupont-Roc-SPM, A. Rougé-PNC, G. Maugin-SPI, M. Blanc-SDU, J-P. Badiali-SC, B. Kerdelhue-SDV, M. Corbier-SHS.
- 9 personnalités nommées : R. Douce, J. Iliopoulos, C. Jaupart, J. Kristeva, M. Lazdunski, J. Mariani, Y. Meyer, M. Pereyre, A. Supiot.

La réunion du 18 septembre 97 ne reflétait pas tout à fait cette composition puisque certains directeurs de départements n'ont été nommés que le 8 octobre.

Cette première réunion du CS nouvellement élu a été consacrée pour l'essentiel à l'intervention de C. Bréchnac qui a porté sur le rôle du Conseil scientifique et sur la question de l'évaluation.

I - Intervention de C. Bréchnac

1- Rôle du Conseil scientifique

Rappel : il doit donner son avis sur la cohérence de la politique scientifique, sur les grandes orientations, sur les moyens d'évaluation du CNRS, sur la fonction de l'organisme d'une part, sur la création/ suppression d'unités et sur le recrutement des chercheurs d'autre part.

Il y a ambiguïté sur ces missions puisque le CS est à la fois un outil d'évaluation et un lieu de réflexion sur l'évaluation de la recherche et du CNRS, mais la séparation des deux missions est impossible dans les statuts actuels.

Cette fonction d'évaluation puis de consultation sur la politique scientifique devrait permettre à cette structure de faire de la prospective.

Les missions pour les deux ans à venir : tout en s'appuyant sur le fonctionnement en discipline, le CS devra promouvoir une interdisciplinarité non chaotique avec les postes nécessaires et les moyens sur la durée, réfléchir aux interfaces entre départements, par ex.: comment coupler le domaine bio-informatique avec celui de l'informatique au CNRS.

2- L'évaluation

Rappel : le Comité national peut être sollicité par tout organisme autre que le CNRS qui le souhaiterait.

Le système d'évaluation est jugé imparfait mais le principe d'une évaluation nationale est bon. Des économies peuvent être faites : regroupement des sessions de printemps et de recrutements chercheurs en une seule session, développement de la téléconférence. Le Système d'évaluation qui s'appuie sur les 40 sections n'est pas à remettre en cause mais son fonction-nement doit être allégé : examen à deux ans plus rapide, faire confiance aux rapporteurs pour l'examen de l'activité des chercheurs, envisager des regroupements de sections, bien qu'il semble difficile, compte tenu de l'évolution du nombre de chercheurs (310 chercheurs en moyenne par section), de descendre au-dessous de 35 sections. Mission a été donnée à Jean Pailhous (ex-président de la section 29) pour évaluer le rôle du Comité national.

3- L'évaluation chercheurs

Le passage CR2-CR1 est quasiment automatique, on peut éviter du temps perdu, contrairement au passage CR-DR, plus complexe. Un bilan section/section doit être fait afin de veiller à ne pas défavoriser certaines sections. Le passage DR2/DR1 ou DRCE ne doit pas être conçu comme une promotion régulière de carrière (le passage P2-P1 à l'université est lié à une mission différente). On pourrait essayer de s'appuyer plus sur les directeurs de labo pour la carrière des chercheurs.

4- L'évaluation des équipes

2 479 structures sont évaluées par le CN. Souvent les labos sont évalués plusieurs fois, par ex. quand ils appartiennent à un Institut fédératif, une double évaluation est faite : sur l'activité propre du labo et sur son activité au sein de la fédération. Les comités scientifiques sont souvent pléthoriques, ils pourraient être restreints, le président effectuant un rapport type audit tous les 4 ans au CN. Il faudrait favoriser l'évaluation par site et envisager des regroupements si thèmes proches.

Les directeurs de laboratoires doivent être responsabilisés, on doit tenir davantage compte de leurs avis et rapports pour l'évaluation des labos.

5- Rapport Costes et ITA

Si la campagne ITA 98 s'avère correcte (le budget n'était pas voté à cette date), un début de rééquilibrage partiel sera possible. Le rapport Costes sera utile et utilisé, des groupes de travail vont être mis en place avec les syndicats.

II- Election du bureau

Il est composé d'1 membre de droit : Jean-Claude Bernier, et de 3 élus : J. Bretagne (A1), H. Serne (C), C. Chopard (B1)(secrétaire).

III- Campagne chercheurs 97

H. Douchin nous a exposé le contenu du document *campagne chercheurs 97 : bilan, mise en perspectives*, réalisé par la Direction des ressources humaines en septembre 97. Ce document disponible nous donne des éléments

récents sur les recrutements (typologie des candidats, progression des boursiers, 34,8% des recrutés sont des femmes, 63,8 % sont affectés en province, et sur la carrière des chercheurs (répartition par département, âge moyen...), entre autres.

L'ensemble des élus a décidé de fonctionner en comité de liaison intersyndical.

Prochaine réunion le 13 novembre 97

Monique BIGOTEAU

Compte rendu du Conseil d'administration CNRS 23/10/97.

Après l'exposé scientifique de Monsieur DETRAZ, Directeur de l'IN2P3, portant sur des recherches de traitement des déchets nucléaires, nous avons entendu Monsieur BIGOT, représentant du MERT, dire qu'il serait bon de débattre de l'avenir de l'énergie nucléaire !!!!

Madame Catherine BRECHIGNAC nous a expliqué ses missions, (la lettre de mission du Ministre sera communiquée au Conseil) et les orientations de la nouvelle politique du CNRS.

BUDGET

Pour 1997 la dotation de l'état est de 13506 MF, les crédits de paiements augmentent de 159 MF ce qui permet d'augmenter en économisant ailleurs, en particulier sur les opérations immobilières, le soutien de base des labos de 167,9 MF soit +5,8 %.

Le budget 98 pour le CNRS devrait être attribué à 75% de crédits récurrents et 25 % d'incitatifs pilotés par les DS.

Les Moyens des grands équipements devraient diminuer, et s'investir dans des collaborations européennes.

L'EMPLOI

L'emploi ne peut s'accroître sans un accroissement du budget "recherche" donc au delà des moyens de personnels, en légère augmentation, il faut amplifier les départs en retraite.

Le PARTENARIAT

Le CNRS va développer son implication dans les relations avec les entreprises,

- les chercheurs seront soutenus pour créer des PME innovantes,
- la mixité devrait être doublée en nombre,
- les chercheurs devraient pouvoir partager leur temps de recherche, avec des industries, en conservant leur statuts,

COMITÉ NATIONAL

Il doit rester une instance d'évaluation et non un "contre pouvoir",

Pour satisfaire aux exigences de C. Allègre de réduire le temps de travail des commissions, C.B. s'oriente vers la fusion des 2 sessions de printemps en 1 seule (jury + promotions).

Dans la discussion qui suit il nous est indiqué :

- 59 chercheurs sont en mobilité vers l'enseignement supérieur.
- au 27/10/97, sur 110 départs supplémentaires d'ITA espérés 97 réalisés; sur 108 départs de chercheurs espérés 60 réalisés.

Mon appréciation

Ces informations précisent et/ou confirment ce que le SNTRS a déjà publié. Ce que je retiens c'est L'ABSENCE d'ouverture des dirigeants du CNRS vers la démocratie. La direction a changé, et si Catherine Brechignac n'a pas "réponse à tout" comme Guy Aubert il ne transparait aucune volonté d'aller vers plus de dialogue avec les syndicats. Elle dit volontiers qu'elle demandera l'avis des "GENS" concernés.

Le Conseil aborde ensuite des questions de routine qui me permettent de demander si la Direction compte allonger la liste des ITA bénéficiaires des "indemnités de départ volontaire à la retraite "

Pour la 2 ° fois le Président demande de ne pas répondre à ma question ; y aurait-il un lézard dans la gestion de cette indemnité, dont le crédit est de 11,75 MF ?

IL est tant que les personnels s'en mêlent !

Le conseil budgétaire du 27 novembre sera plus éclairant.

Joël CHOISY

"Basculement" des cotisations maladie sur la CSG, plan "emplois-jeunes"

Où va t-on ? Comment préparer la riposte ?

D'un côté, le gouvernement a donc décidé d'appliquer le plan Juppé jusqu'au bout. De l'autre, les millions de salariés qui se sont dressés il y a deux ans pour le retrait de ce plan ne sont pas davantage disposés à l'accepter aujourd'hui. Pour préparer l'action, il faut d'abord comprendre ce qui est en jeu. Ce qui suit se veut être une contribution à cette tâche.

En faisant adopter la loi de financement de la Sécurité Sociale pour 1998 par le parlement, le gouvernement a confirmé son intention d'aller au bout de la logique du plan Juppé : sa fiscalisation, transformation mortelle pour notre système de protection sociale basé jusqu'à présent sur la solidarité entre salariés.

Avant cette loi, la Sécurité Sociale est fondée sur le salaire différé (cotisations versées par l'employeur et cotisations versées par le salarié, le tout étant viré aux URSSAF qui reversent aux différentes caisses -maladie, retraites, allocations familiales, etc.).

Malgré les multiples accrocs de plus en plus graves à ce principe, dont la création de la CSG et la maîtrise comptable des dépenses de santé qui limite les actes des médecins, des infirmières, des kinésithérapeutes, etc., la Sécurité Sociale **garantit des droits**.

Après le 1.1.98, c'est l'Etat qui détermine les priorités en fonction de ses objectifs. Qu'est-ce à dire ? Écoutons le vice-président du Haut Comité de la santé publique, Pierre Ducimetière (ça ne s'invente pas !) :

"A l'heure actuelle, on constate que l'ensemble du système de santé est fondé sur une logique de moyens consistant à répondre par des moyens supplémentaires à la demande des soins et non sur une logique d'objectifs qui permettrait de planifier les progrès à réaliser dans les domaines prioritaires. Il est donc primordial de parvenir à mettre en place progressivement cette logique d'objectifs, laquelle réclame au préalable la définition de priorités pour la santé publique."

Cette nouvelle logique est implacable : tous les besoins ne peuvent pas être satisfaits puisque les déficits sociaux doivent être réduits pour respecter les critères de convergence de la monnaie unique du traité de Maastricht, confirmé à Amsterdam.

Le déficit de la Sécurité Sociale a pour origine les multiples exonérations de cotisations dont bénéficient les employeurs, les cotisations que ces derniers ne versent tout simplement pas aux URSSAF en faisant le chantage au dépôt de bilan, le chômage, le blocage des salaires et les charges indues.

Si nous généralisons le propos, nous sommes dans une logique -mondiale- de baisse des salaires réels qui sont composés, en France, du salaire direct, du salaire indirect (subventions aux CE, -au CAES pour le CNRS-, congés formation, décharges syndicales, CHSCT, etc.), du salaire différé (retraite, allocations familiales, prestation maladie, invalidité, etc.).

Les conséquences de la loi de financement de la Sécurité Sociale

Le transfert de cotisations maladie sur la CSG poursuit l'objectif de fiscalisation totale du financement de la protection sociale : une dangereuse solution libérale qui mine les fondements de la Sécu (VO n° 2771 du 3 octobre dernier).

Ce "basculement" est complet pour les fonctionnaires et quasi complet pour le régime général (voir tableau ci-dessous). Pour les fonctionnaires, le gouvernement n'a pas encore donné des précisions sur la mesure qu'il a promise : compenser la baisse de revenu induite par le fait que les primes non soumises à cotisations (au CNRS, par exemple la PPRS) vont être soumises à la CSG. La vigilance s'impose ! Les retraités et les chômeurs auront leur cotisation maladie, 2,8 %, supprimée et remplacée par l'impôt CSG qui passe ainsi de 3,4 % à 6,2%.

Rappelons que la CGT s'est opposée dès sa création à la CSG et en demande la suppression. Avec la nouvelle loi, la CSG devient le second impôt après la très injuste TVA, toutes deux calculées en pourcentage fixe. La fiscalité progressive (pourcentage croissant avec les revenus) qui était à la base du principe de redistribution, fondement de l'égalité républicaine, est en passe de disparaître. Comme le dit la boutade populaire : *pourquoi faire payer les riches ? Les pauvres sont bien plus nombreux !*

Au passage, tordons le cou à une idée qui commence à s'insinuer : la CSG serait plus juste que les cotisations maladie car elle

frapperait tous les revenus et non pas seulement les salariés.

Tout d'abord, il est pour le moins hardi de comparer un **impôt** qui n'ouvre aucun droit et dont le produit est à la libre disposition de l'Etat (rappelons-nous la vignette automobile créée pour les vieux ...) et une **cotisation ouvrant des droits**. Ensuite regardons les produits respectifs d'un point de CSG = 44,2 milliards F et d'un point de cotisation Sécurité Sociale = 35 milliards F¹.

Sans être nulle, la contribution des "autres revenus" est modeste.

Les revenus de la spéculation financière, les profits des actionnaires et autres revenus du capital sont très largement épargnés. Par contre, à part le livret A, le CODEVI et le livret jeune, tous les dispositifs d'épargne sont soumis à la CSG comme les livrets épargne logement. Globalement, l'épargne des ménages va subir une augmentation du taux de prélèvement, passant de 20,9 % à 25 %.

Prélèvements	Actifs avant 1.1.98	Actifs après 1.1.98	Retraités avant 1.1.98	Retraités après 1.1.98
CSG totale	3,4 %	7,5 %	3,4 %	6,2 %
<i>CSG déductible</i>	<i>1 %</i>	<i>5,1 %</i>	<i>1 %</i>	<i>3,8 %</i>
<i>CSG non déductible</i>	<i>2,4 %</i>	<i>2,4 %</i>	<i>2,4 %</i>	<i>2,4 %</i>
RDS	0,5 %	0,5 %	0,5 %	0,5 %
Cotisation assur. maladie				
régime général fonctionnaires	5,5 %	0,75 %	2,8 %	0 %
Cotisation assur. viellesse	6,55 %	6,55 %		
veuvage régime général	0,1 %	0,1 %		
Cotisation assur. vieillesse + invalidité + décès				
fonctionnaires	7,85 %	7,85 %		

Autre dispositif de la loi : la mesure inique entre toutes du plan Juppé, le RDS, (remboursement de la dette sociale) destiné à faire payer aux salariés, aux retraités et aux chômeurs le trou creusé par les employeurs et par l'Etat (voir plus haut), a été prolongé : destiné au départ à être prélevé pendant treize ans, il le sera pendant dix-huit.

Pourquoi pas une nouvelle rallonge par la suite ? Il faut savoir que la caisse spéciale créée pour boucher le trou, la CAES, a levé sur les marchés financiers 210 milliards F. Les salariés, les chômeurs et les retraités devraient donc rembourser les 210 milliards F et, en plus, 190 milliards F d'intérêts financiers.

Pour ces cinq ans supplémentaires, combien les banques vont-elles toucher ? Voilà une source toute trouvée pour colmater les milliards engloutis dans le dernier krach boursier : encore et toujours les assurés sociaux, les ayant droit, les malades, en toute équité bien entendu !

Au total, les employeurs sont les grands bénéficiaires : toutes branches confondues, ils finançaient la Sécurité Sociale à 70 % en 1980. En 1996, leur part est tombée à 51,2 %. Avec la nouvelle loi, elle va encore chuter en 1998.

En particulier, les exonérations de cotisations patronales augmentent de façon sensible :

68 milliards F en 1996 dont 52,7

milliards compensés par le budget de l'Etat, respectivement 78 milliards et 62,4 milliards en 1997.

Enfin, il ne faut pas être naïf : si Juppé a dû reculer fin 95 sur son intention de détruire les régimes spéciaux, dont le régime des fonctionnaires, avec leurs 37,5 annuités, leur système de pensions, etc., le respect de la logique de son plan amènera tôt ou tard tout gouvernement respectueux du traité de Maastricht à revenir à la charge, au nom de "l'harmonisation" et de l'assurance maladie "universelle".

Déjà, le régime spécial des mineurs du Nord-Pas-de-Calais est mis à mal avec la suppression de dizaines de postes de médecins, de dentistes et d'infirmières salariés de cette caisse.

Dans ces conditions, préparer la riposte pour imposer la reconquête de notre Sécurité Sociale, est une tâche première du syndicat. Préparer, ce qui signifie établir la vérité, éduquer, informer, éclairer, débattre, définir collectivement les "vraies" revendications plutôt que s'en remettre à l'espoir d'une explosion spontanée.

La première feuille de paie traduisant ce "basculement" va arriver fin janvier. Pouvons-nous suggérer aux sections du SNTRS-CGT de mettre leur décodage revendicatif à l'ordre du jour des réunions publiques de "reprise de cartes" ou de "début d'année", en n'oubliant

pas d'y inviter les collègues retraités et tous les hors-statut ?

Cette transformation de fond de la Sécurité Sociale que nous venons d'évoquer fait partie de tout un ensemble de mesures destinées véritablement à diminuer "le coût" du travail ; le plafonnement du droit aux allocations familiales également (se reporter à l'article de Jocelyne Léger dans le numéro précédent du BRS). Les "emplois jeunes" répondent au même but.

Le plan "emplois jeunes"

Par son ampleur - 700 000 annoncés-, ce plan modifie profondément le droit du travail dans notre pays. Il vient après une multitude de dispositifs présentés comme des aides aux chômeurs et aux jeunes, dont les CES, -plusieurs centaines de milliers dans les trois fonctions publiques-. Il est aussi plus pernicieux, puisqu'il prétend répondre à des besoins non couverts à ce jour par les services publics en créant des emplois précaires de droit privé et qu'il ignore le niveau de qualification en rémunérant au SMIC, sans distinction de diplôme.

Dans les laboratoires et services, chacun a pu mesurer les conséquences de l'existence des CES (et des autres formes d'emploi précaire, CDD, vacataires "permanents", etc.).

En dépit de tous les discours moralisateurs, les salariés de ce pays n'acceptent pas ce "double statut" : on a ainsi vu l'an passé les traminois de Marseille faire une grève acharnée et victorieuse pour abolir le nouveau statut qui sous-payait les nouveaux embauchés. A Air France, les personnels se sont dressés contre une mesure identique. A la faculté d'Orsay, les personnels des restaurants du personnel ont fait tout récemment 19 jours de grève pour que les 43 contractuels soient titularisés comme leurs 30 collègues avec qui ils travaillent quotidiennement, pour l'égalité de traitement et de conditions de carrières, de vacances, etc.

L'état d'esprit des salariés est dans ces luttes, à travail égal, salaire égal, même statut, ce qui ne veut pas dire qu'il soit facile partout d'organiser ce genre de riposte. Là encore, tout est dans la préparation et donc dans la définition collective de la "vraie" revendication

Revenons sur l'essentiel du dispositif emplois jeunes :

C'est une loi discriminatoire : du fait de son âge, un jeune, néanmoins majeur, n'a pas les mêmes droits que les autres citoyens. Le code du travail ne peut pas s'appliquer à lui tel quel, il faut donc le modifier. Les conventions collectives et les statuts de la Fonction Publique ne lui sont pas applicables. Ces contrats de droit privé, ne sont ni des CDI, ni des CDD.

Chacun comprend qu'au delà des jeunes, ce sont les notions mêmes de droits sociaux communs à tous les salariés, de code du travail, de droit collectif qui sont mises en cause. Ce sont tous les salariés qui sont visés.

Là encore, tordons le cou aux fausses idées inspirées par la philosophie de la misère exprimée par le redoutable "*c'est mieux que rien*". Il s'agit de contrats d'un an, renouvelable quatre fois, mais selon le seul bon vouloir de l'employeur. Il ne s'agit donc pas de contrats de cinq ans.

Il n'est pas évident qu'ils seront tous à temps plein puisque Martine Aubry a admis lors du débat au parlement qu'il pourrait y avoir des dérogations pour des mi-temps.

A la même occasion, les intentions du gouvernement ont été clairement dites sur la "pérennisation" de ces emplois par le même ministre :

"Peut-être nous rendrons-nous compte au bout de quelques années, que quelques-uns des nouveaux métiers relèvent de la fonction publique territoriale et nous organiserons alors des concours spécifiques. Mais je suis persuadée que cela concernera un nombre très limité des emplois jeunes et je ne vois donc pas l'utilité de l'adopter [un amendement qui proposait d'informer les jeunes des conditions d'intégration à la fonction publique territoriale]."

Le rapporteur quand à lui avait jugé que pérenniser les emplois jeunes *n'était pas souhaitable*.

Alors qu'il y a près de 4 millions de chômeurs, parmi eux, 900 000 moins de 25 ans, alors qu'il y a près de 5 millions en situation précaire, on nous dit qu'il faudrait des besoins nouveaux pour trouver des métiers nouveaux.

Ne prenons que les domaines de l'école, des transports, de la santé (la première vague de 350 000 dans la Fonction Publique -dont 40 000 dans l'Education nationale-, les services publics et le secteur associatif, concerne aussi la sécurité et la justice).

A l'Education Nationale : un des "nouveaux métiers" consisterait à prévenir la violence à

l'école en "assurant des fonctions polyvalentes allant de la surveillance aux activités d'ouverture (culturelles ou sportives) en passant par les activités d'encadrement et de soutien diverses."

Toutes ces tâches devraient être en principe assurées par des personnels statutaires. La surveillance : par des MI-SE (indice 262, soit 7 345 F). Le sport : par des professeurs d'EPS certifiés (1er indice 343, soit 9 588 F, quatre ans après, indice 436, soit 12 187 F). L'encadrement des activités culturelles : par des professeurs certifiés (idem).

Ces tâches seraient donc assurées par ces emplois jeunes payés au SMIC (6 663 F), sans évolution de salaire pendant les 5 ans (si on les garde 5 ans), sans droit à la fin du contrat ².

A la SNCF, il y a un manque criant de contrôleurs (voir leur grève en mai dernier). Les emplois jeunes "agents d'ambiance" assureront une partie de leurs tâches. "Porteurs" : pas vraiment nouveau ce métier qui existe depuis l'apparition des chemins de fer dans toutes les grandes gares. "Gardiens de gare" : si les gares ne sont plus entretenues comme avant, s'il n'y a plus de porteurs, c'est que les diminutions d'effectifs sont passées par là ! Or les cheminots ont un statut.

Dans la santé, il est question de nouveaux métiers faisant le lien entre l'hospitalisation et le retour au domicile. Mais ces fonctions ont toujours existé. Elles devraient être assurées par des professionnels (assistantes sociales, infirmières à domicile), par les structures type hôpital de jour, par des services sociaux (aide ménagère). Tous ces travailleurs ont soit un statut, soit un CDI.

Inutile de poursuivre, il s'agit bel et bien d'une opération de substitution. A l'instar de ce que nous voyons s'étendre dans les laboratoires de recherche, -le nombre croissant de thésards et de stagiaires divers faisant à longueur d'année les tâches permanentes des ingénieurs et techniciens manquants et non remplacés-, c'est tout le secteur public qui est menacé par cette vague de précarisation.

Comme l'a déclaré l'UGFF-CGT, cette loi prépare la privatisation des nouvelles missions des services publics, en particulier en les confiant aux associations. Le lien avec la "réforme de l'Etat" mise en route par le gouvernement précédent est affirmé.

Tout le monde a compris que la deuxième vague, les 350 000 emplois jeunes dans le secteur privé, sera bien entendue saisie par le patronat pour réduire encore la proportion de salariés sur CDI.

Enfin ne laissons pas passer l'argument développé par les porte-parole du ministre Allègre : "L'afflux de près de 200 000 jeunes dans les rectorats pour déposer leur candidature et de 100 000 à la SNCF (...) prouve que les jeunes sont favorables aux emplois jeunes tels qu'ils sont conçus et que ces emplois jeunes séduisent". Il faut une bonne dose de cynisme pour interpréter ainsi le fait que les jeunes vivant le chômage depuis des années n'ont pas d'autre choix et vont donc s'inscrire dans les rectorats.

Du travail, il y en a : rien que pour respecter la norme d'un surveillant pour 100 élèves, il faudrait de suite recruter 37 000 MI-SE. Pour qu'il y ait une assistante par classe maternelle, il faudrait de suite 20 000 postes d'agents territoriaux ASEM. Il manque 5 000 médecins, infirmières et psychologues scolaires. Etc.

C'est effectivement des centaines de milliers, des millions d'emplois qu'il faut créer pour les jeunes -et les moins jeunes- et pour satisfaire les besoins, des emplois donnant droit à un vrai travail dans le respect des statuts et des conventions collectives.

Au CNRS, à l'INSERM et à l'INRIA, la venue d'emplois jeunes n'est pas prévue à cette étape. Il n'en reste pas moins que chaque agent est concerné, ne serait-ce que par sa famille. De plus, le SNTRS-CGT n'est pas un syndicat autonome confiné dans son seul domaine : fédéré et confédéré, il participe de la défense d'ensemble de tous les salariés.

Comme déjà suggéré, le recensement dans chaque laboratoire ou service des emplois manquants par non remplacement des départs ou qui n'ont jamais été pourvus, le recensement de tous les postes de travail occupés par des personnels précaires, est une tâche indispensable incombant à nos sections, si nous voulons quantifier les revendications.

Cette loi créant les emplois jeunes a fait et continue à faire beaucoup débattre. Là aussi, il serait utile d'inclure cet aspect de la précarisation des emplois dans les ordres du jour des réunions de syndiqués et dans les assemblées publiques de début d'année. Nul doute que les salariés, si nous les aidons à s'organiser, trouveront avec le syndicat la formulation précise, adaptée à chaque circonstance, de la revendication à travail égal, salaire égal, même statut.

Philippe Bouyries.

¹ Il est toujours difficile de garder en mémoire les données chiffrées, surtout quand on compte en milliards F. Donnons deux ou trois points de repère : en 1996, les entreprises françaises ont dégagé 1 300 milliards de profits. L'Etat s'est engagé à donner 170 milliards pour renflouer le Crédit Lyonnais. Le budget "personnels" du CNRS est d'environ 10 milliards.

² Salaires mensuels bruts région parisienne.

Algérie, Egypte, Solidarité face à l'horreur

PLUS QUE JAMAIS NOTRE SOLIDARITÉ VA AU PEUPLE ALGÉRIEN

Déclaration de la CGT

Depuis les élections du 5 juin dernier, plus d'un millier d'algériens et d'algériennes, au premier rang desquels des enfants, des jeunes, des femmes, ont été victimes de tueries collectives.

«Horreur», «indignation», «condamnation» : les mots finissent par manquer pour exprimer ce que les salariés, l'opinion publique ressentent face à cette escalade de la barbarie intégriste.

Les pensées vont bien évidemment d'abord aux familles de celles et ceux qui sont plongés au cœur de ce drame. La CGT, ses organisations réaffirment avec force leur solidarité à l'ensemble du peuple algérien.

Ces massacres contribuent à déstabiliser l'Algérie, à stopper le processus de démocratisation. Or, c'est dans la voie de la démocratie et du progrès économique et social que ce pays trouvera son salut et non dans la recherche du compromis avec les forces fondamentalistes, le FIS, les intégristes auteurs de ces massacres ou avec ceux qui refusent de les condamner.

Au moment où les pressions s'intensifient sur l'Algérie pour soumettre le pays au diktat du FMI et de la Banque mondiale, celles-ci ne peuvent qu'affaiblir le combat du mouvement démocratique algérien.

Plus que jamais, notre solidarité va au peuple algérien, aux forces démocrates algériennes, à l'UGTA, au mouvement syndical algérien.

Comme après l'assassinat de notre frère Abdelhak Benhamouda, secrétaire général de l'UGTA, la CGT réaffirme sa disponibilité pour rechercher avec l'ensemble du mouvement syndical français, européen et international, les meilleurs moyens de développer une solidarité plus que jamais indispensable.

La CGT appelle poursuivre et intensifier les initiatives qu'il convient de prendre aujourd'hui avec toutes les forces, tant en France qu'en Algérie, attachées à la paix, à la liberté, à la démocratie, au progrès.

Dans le même temps, la CGT interpelle le gouvernement français pour qu'il favorise une politique de coopération franco-algérienne qui soit un point d'appui pour aider l'Algérie à sortir de la crise dans laquelle elle est plongée.

NOUS SOMMES RÉVOLTÉS PAR LE MASSACRE EN ÉGYPTE

Lettre de Alphonse Véronèse, secrétaire de la CGT responsable des relations et activités syndicales internationales à la fédération des syndicats d'Égypte

La CGT de France exprime aux travailleurs et à votre centrale syndicale, au peuple égyptien, l'émotion et la solidarité des salariés de notre pays.

Nous sommes révoltés par le massacre perpétré par la violence intégriste. Cet acte barbare frappe des femmes et des hommes qui découvraient un haut lieu de la civilisation égyptienne et du patrimoine mondial.

Il est le fait des forces rétrogrades et obscurantistes qui veulent empêcher l'Égypte d'aller vers la modernité porteuse de ses racines séculaires.

Nous vous prions d'être l'expression de notre sympathie auprès des familles des victimes.

Soyez assurés de notre engagement à vos côtés pour que prédomine, avec la démocratie et la tolérance, la paix entre tous les êtres humains.

Algérie:

Le 10 novembre, des milliers de manifestants, en France, ont réclamé une commission d'enquête sur les massacres.

.. Les organisateurs étaient également porteurs d'un appel, relayant celui d'intellectuels algériens réfugiés à Paris et déjà signé par des milliers de pétitionnaires, en faveur de l'envoi en Algérie d'une commission d'enquête sur les massacres. Les autorités algériennes n'ont pas fait attendre leur réaction. Dès le lendemain de la manifestation, le gouvernement d'Alger a fait part de sa colère et s'est opposé à l'idée d'une commission d'enquête, vécue comme une ingérence inacceptable. Le ministre des Affaires étrangères a fait savoir qu'il regrettait que le gouvernement français « ait cru devoir donner sa caution officielle à des manifestations ayant pour finalité d'appeler à l'ingérence dans les affaires intérieures, attitude en contradiction flagrante avec les affirmations répétées du gouvernement français quant à sa non-immixtion dans ces affaires ». La journée du 10, qui en appelle d'autres, restera comme la première grande journée de mobilisation en France pour le peuple algérien.

Présentation des actes du colloque

L'idée d'un colloque sur le thème «Ethique, science et société» est née en novembre 1992, à Dakar, où venait de se conclure avec succès le précédent de la série «Science et société», intitulé «Pour un nouvel ordre technologique et scientifique mondial». L'éthique était dans les têtes. C'était l'année du sommet de Rio... et de l'appel de Heidelberg, deux approches pour le moins distinctes du rôle social de la science.

ANDRÉ JAEGLÉ,
 SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
 DE LA FMTS

Aborder le sujet n'allait pas de soi. La FMTS se compose de syndicats nationaux et d'associations nationales non syndicales de scientifiques (chercheurs ou ingénieurs), auxquels se sont joints, au fil des années, de nombreux membres correspondants. Ces ONG savent d'expérience que le «problème» du rôle social de la science ne peut être posé indépendamment de la situation des scientifiques, c'est-à-dire de ce qui est le pain quotidien de l'action syndicale, action collective par excellence.

Le mot «éthique», annonçant celui de «morale» et paraissant s'adresser aux comportements individuels (ce qu'ont d'ailleurs confirmé de nombreuses interventions), était considéré avec circonspection. On nous proposait, ici et là, des «serments hippocratiques» dont la lecture au premier degré plaçait le citoyen devant le dilemme: ou bien suivre individuellement l'appel au boycott des activités scientifiques réputées antisociales, anti-écologiques, antipacifiques, etc., ou bien abandonner le questionnement éthique au nom du réalisme. Il fallait renouveler la problématique.

L'UNESCO, avec qui la FMTS entretient des relations officielles, nous a encouragés et aidés à préciser les thèmes de ce nouveau colloque. La FMTS pouvait apporter un éclairage original, à savoir une approche pluridisciplinaire, transversale, liant les aspects techniques, juridiques et philosophiques aux aspects économiques et sociaux. Nos structures ignorent l'appartenance disciplinaire de nos membres. Toutes les sciences, naturelles, sociales et humaines ont droit de cité dans nos statuts. L'UNESCO a de plus grandement facilité la coopération de la FMTS avec les autres ONG concernées, notamment le CIUS, le CISS et le CIPSH, dans la préparation du colloque.

Outre la vingtaine de rapports introductifs aux différents thèmes, et la cinquantaine d'interventions de la salle (entièrement reproduites dans ces actes), nous avons reçu vingt-sept contributions écrites, dont treize, parvenues en temps utile, ont été reproduites et remises aux participants à l'ouverture des travaux. Quelques unes ont trouvé place dans le compte rendu, en raison de leur intérêt tout particulier. Des contraintes pratiques nous ont seules empêchés de faire plus. L'ensemble constitue un matériau très riche. Nous le tenons à la disposition de tout chercheur désireux d'approfondir ces questions hors des sentiers battus.

Le débat reste largement ouvert. Faut-il se résigner aux «rapports incohérents de la science et de l'éthique» (Patrick Tort, revue Diogène n° 172, publiée sous les auspices du CIPSH), qui tiennent «au fait admis de l'extériorité réciproque dans laquelle une stratégie idéologique les maintient et donc au fait de leur non-conjonction dans l'exploration de leurs horizons respectifs»? La science paraît devenir dangereuse. L'idée du clonage humain symbolise cette angoisse. Serait-ce que la science évolue sans contrôle? Qu'on en a perdu le contrôle? Mais alors, qui «on»? A quelles régulations visibles et invisibles le développement scientifique obéit-il? Quel rôle les scientifiques y jouent-ils? Ou bien quel rôle devraient-ils revendiquer? Quels sont les autres acteurs de ces régulations? Et que faut-il exiger?

Bon de commande des Actes / Proceedings Order form

Nom/Name.....

Adresse/Address.....

Nombre d'exemplaires/Number of copies.....
 (200 Francs français, frais de port inclus) *
 (200 French Francs, including postage) *

Actes du colloque international
Proceedings of the International Symposium

Sous le patronage de l'UNESCO et en collaboration avec le CIPSH, le CISS et le CIUS
 Paris, 16-18/11/1996

* Pour les envois en nombre, n'hésitez pas à nous consulter - * For bulk orders, please do not hesitate to contact us

PAIEMENT A LA COMMANDE - PAYMENT UPON ORDERING

Chèque ou virement à: "FMTS" - Cheque or transfer to: "FMTS"
 FMTS: Compte N°: 14731 - Account N°: 14731
 Banque: BNP (Banque nationale de Paris)
 153 rue de Paris, 93100 MONTREUIL, France

Identité bancaire - Bank reference: 01630/00000014731/87

A RETOURNER A - TO BE SENT BACK TO

Fédération mondiale des travailleurs scientifiques
 World Federation of Scientific Workers
 Case 404 - 93514 MONTREUIL Cedex - France

Tel. (33-1) 48.18.81.75 - Fax. (33-1) 48.18.80.03
 E-Mail. 100764.1427@compuserve.com



Le SNTRS-CGT aura 50 ans

le 13 février 1998

**Nous fêterons dignement cette date anniversaire !
le JEUDI 12 MARS 1998**

RÉSERVEZ CETTE DATE ET INFORMEZ-NOUS DÈS MAINTENANT
DE VOTRE INTENTION DE PARTICIPER A CETTE FETE
(pour des raisons de calendrier (vacances de février...), nous avons reporté cette fête du 13/2 « date symbolique » au 12 mars 1998; veille de la Commission Exécutive du 13/3)

Une commission de travail va être mise en place.

**Afin de préparer cet événement
nous faisons appel à tous.**

*Toutes suggestions seront bienvenues pour l'organisation de cette journée :
exposition de vos oeuvres, animation musicale, chant etc.*

Faites nous part de vos idées.

Une rubrique particulière dans la presse du syndicat est ouverte.
Vous pourrez vous y exprimer sur l'histoire du syndicat : un événement, une période,
une question particulière.

A vos plumes, à vos claviers !

**A l'occasion de cet anniversaire
le Syndicat publiera une plaquette sur son histoire.**

Son titre provisoire :

**“Repères pour l'histoire de la CGT
au CNRS, à l'INSERM, à l'INRIA et ailleurs ...
1939-1997”**

Retourner ce talon détachable au siège du syndicat :

NOM :

Prénom :

SECTION :

**Je suis intéressé pour participer au collectif de préparation
du 50ème anniversaire du syndicat :**

- en participant aux réunions du collectif

- en écrivant un moment d'histoire

- en exposant, mes photos, mes peintures

- en participant à l'animation musicale ou de chant etc